



Actes de la

QuickTime™ et un
décompresseur TIFF (non compressé)
sont requis pour visionner cette image.

18ème Conférence nationale des CLI

Les moyens d'action des CLI

Mercredi 10 décembre 2008

Sommaire

INTRODUCTION	4
André Claude LACOSTE, président de l'ASN.....	5
Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCLI	7
TABLE RONDE N° 1 - COMMENT DEVELOPPER L'INFORMATION FAITE PAR LES CLI ?.....	10
Henri REVOL, président du Haut Comité pour la Transparence et l'information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN).....	11
Les CLI et l'information : résultats d'enquête	15
David ROS, président délégué de la CLI de Saclay, vice-président du Conseil Général de l'Essonne	17
Bettina LAVILLE, conseillère d'État et avocate	21
Philippe GRESSENT, responsable communication du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des risques (SPPPI) de la Basse Seine.....	26
DÉBAT	31
Florion GUILLAUD, CLIN du Blayais	31
Jean SENAME, CLI de Gravelines	32
ALLOCUTION	36
M. Jean-Louis BORLOO, ministre de l'Écologie, de l'Environnement, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.....	36
TABLE RONDE N° 2 - SUR QUELLE EXPERTISE LES CLI PEUVENT-ELLES S'APPUYER ?.....	38
Les CLI et l'expertise : résultats d'enquête	39
Jean-Pierre MORICHAUD, membre de la CIGEET (CLI du Tricastin), ancien membre du CSSIN	40
Christophe MÜRITH, président du Groupe radioécologique Nord-Cotentin (GRNC).....	44
Marie-Pierre COMETS, commissaire de l'ASN.....	48
Bernard DELAY, conseiller auprès de la présidente et du directeur général du CNRS pour les recherches en environnement et développement durable	50
DÉBAT	53
Florion GUILLAUD, CLIN du Blayais	60

Jean SENAME, CLI de Gravelines	62
TABLE RONDE N° 3 - DE QUELLES FORMATIONS LES CLI PEUVENT-ELLES BENEFICIER ?.....	64
Les CLI et la formation : résultats d'enquête.....	65
Alexis CALAFAT, président de la CLI de Golfech, membre du Conseil d'Administration de l'ANCLI et membre du HCTISN.....	66
André DIGOIN, directeur délégué Sécurité à la Direction de la Production Nucléaire d'EDF.....	70
François ROLLINGER, responsable de la division Ouverture à la Société de l'IRSN.....	72
DÉBAT	77
Jean SENAME, CLI de Gravelines	77
CONCLUSION ET CLOTURE DE LA CONFERENCE	87
Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCLI	87
André Claude LACOSTE, président de l'ASN.....	89

INTRODUCTION

Emmanuel KESSLER, journaliste à la chaîne parlementaire Public Sénat

Bienvenue à tous. Il s'agit donc de la vingtième conférence des CLI. J'ai le plaisir de vous accompagner une nouvelle fois. Je suis en effet votre rendez-vous annuel depuis plusieurs années ; il a toujours lieu à une date scrupuleusement respectée, puisqu'elle est fixée à la fin de chacune des conférences. Une fois de plus, votre conférence est au rendez-vous. Il s'agit de la vingtième, ce qui signifie quelque chose, comme nous allons le voir tout au long de cette journée. J'ai pu le constater en contactant les uns et les autres pour la préparer : ce n'est pas simplement un anniversaire, mais aussi une nouvelle étape pour les CLI, notamment grâce aux avancées législatives et réglementaires qui sont intervenues au début de cette année et en toute fin d'année dernière. Elles renforcent aujourd'hui, non seulement le rôle des CLI, mais aussi – et je crois que ce sera un point de débat ce matin - leur responsabilité.

Un autre élément frappant va sans doute être souligné dans un instant : à travers ce nouveau rôle des CLI et cette révision de leur composition - la possibilité qu'elles aient un statut renforcé - et avec le renouvellement électoral qui a eu lieu en mars dernier, nous avons aujourd'hui une assistance largement renouvelée, à l'image de ces CLI qui renouvellent leurs membres partout où les sites ont créé ces CLI. Aujourd'hui, celles-ci prennent de l'essor avec de nouveaux acteurs.

Je pense que certains d'entre vous sont là pour la première fois. J'espère qu'ils pourront profiter de cette journée pour recueillir le maximum d'informations, dans un esprit à la fois d'information, d'échange et de libre dialogue comme les années précédentes. Des micros vont circuler pendant cette journée pour que vous puissiez débattre entre vous.

Sans plus attendre et pour ouvrir cette vingtième conférence des CLI, je vous demande d'accueillir les deux présidents sous l'égide desquels se passe chaque année cette conférence : le Président de l'ANCLI, Monsieur Jean-Claude DELALONDE, et le Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, Monsieur André-Claude LACOSTE.

Nous allons garder, comme chaque année, un caractère vraiment très direct à notre dialogue. M. LACOSTE, le rendez-vous est une fois de plus respecté : dans quel état d'esprit ouvrez-vous cette vingtième conférence dans un contexte renouvelé pour les CLI ? M. DELALONDE en dira sans doute un mot dans un instant.

André Claude LACOSTE, président de l'ASN

Il est évident qu'il y a une certaine continuité dans ce que nous faisons : le lieu, l'animateur, le type d'organisation, les participants... Nous avons cependant une nouveauté tout à fait évidente : nous sommes entrés dans l'ère post Loi Transparence et Sécurité en matière nucléaire. Cela s'est traduit dans le statut des CLI à travers le mode de désignation des présidents ainsi que par le résultat des votes intervenus aux élections cantonales. De fait, nous sommes amenés à constater que nous avons un nombre considérable de nouveaux participants.

Ce changement de statut des CLI nous conduit, en concertation avec Jean-Claude DELALONDE, à considérer qu'il y a beaucoup de sujets à discuter, comme les droits, les devoirs et les moyens des CLI. C'est à cela que correspondent les différentes tables rondes qui sont prévues aujourd'hui.

La première est consacrée à l'information externe. Il ne suffit pas que les CLI accumulent l'information : elles ont le devoir de la diffuser.

Les deux tables rondes de l'après-midi parleront de deux sujets majeurs :

- La formation : comment faire pour que les membres des CLI soient suffisamment performants pour être efficaces ?
- L'expertise : comment faire appel à de l'expertise aussi diversifiée qu'il est possible ?

En ce qui concerne l'ASN, nous disposons de moyens financiers pour vous aider. Ils ont augmenté de 50 % en 2008, mais le vrai sujet est d'arriver à mettre en œuvre la disposition de la loi TSN qui prévoit l'amendement des moyens des CLI par la taxe sur les Installations Nucléaires de Base. Comme je l'ai dit au cours de la réunion préliminaire, plus le nombre de CLI ayant pris la forme d'association sera important, plus grandes seront les chances de convaincre le Gouvernement et le Parlement de la mise en place de ce financement.

Les moyens des CLI ne sont pas seulement financiers. Un des points importants est l'information et le rôle des CLI. Vous savez que l'ASN a poussé l'exploitant à vous donner les informations nécessaires aussi en amont que possible.

L'année 2008 n'a pas seulement été celle de la mise en place du nouveau statut des CLI, mais également celle de la mise en place du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire, dont je salue le président Henri REVOL et les membres qui sont ici présents. La mise en place de ce HCTISN est une affaire majeure. Je tiens à dire, à titre personnel, que la façon dont le Haut Comité a traité de la question difficile du suivi radioécologique des sites nucléaires, en remettant le rapport demandé, en temps utile, au Ministre d'État, Jean-Louis BORLOO, et en aboutissant à un rapport adopté de façon unanime, est tout à fait remarquable. Je pense qu'un des sujets que nous aurons à traiter sera l'articulation entre les CLI, l'ANCLI et le Haut Comité, mais le démarrage du Haut Comité est remarquable. J'ajoute qu'un des sujets que le Haut Comité va traiter, l'expertise diversifiée, est un sujet également majeur pour les CLI.

Par ailleurs, l'ASN s'efforce de travailler autant qu'il est possible avec l'ANCLI. Nous avons associé un certain nombre de représentants de l'ANCLI et des CLI à des sujets difficiles que nous traitons : la réflexion sur la gestion du poste accidentel, la réflexion sur le plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs, les leucémies autour des INB, le tritium... Nous nous efforçons de vous associer sur tous ces sujets autant qu'il est possible.

Vous avez indiqué en commençant que nous fêtons le vingtième anniversaire de la conférence des CLI. Nous fêtons aussi le deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur de la loi TSN qui a créé l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Je pense qu'il faut dire un mot sur deux points qui découlent de cette loi.

Le premier est la rénovation du régime juridique des Installations Nucléaires de Base. Nous en tirons des conséquences : nous sommes en train de réécrire l'ensemble de la réglementation sur les Installations Nucléaires de Base et sur la sûreté, en nous fondant sur des travaux européens de l'association qui regroupe les responsables des Autorités de Sûreté Nucléaire européennes. Nous poussons également la création et la mise en place d'une directive européenne sur la sûreté nucléaire et je pense que nous devrions évoquer cet effort au niveau européen au cours d'une des prochaines conférences.

L'autre point de la loi est la transparence. Je l'ai déjà évoqué : il me semble que nous nous efforçons de mettre en vigueur la loi, mais des idées nouvelles peuvent apparaître et c'est sûrement ce que nous pourrions espérer recueillir au terme de cette journée.

Enfin - et je reboucle sur votre intervention préliminaire -, la bonne habitude a été créée de fixer, dès la fin d'une conférence annuelle, la date de la conférence suivante et les thèmes possibles. Je crois qu'il faudra que nous veillions à ne pas déroger à cette bonne habitude.

Emmanuel KESSLER

Merci beaucoup André-Claude LACOSTE. M. DELALONDE, j'ai l'impression que vous n'avez pas « chômé » non plus cette année et que, devant une assistance un peu renouvelée – comme André-Claude LACOSTE vient de le dire -, de nouveaux enjeux vont être débattus au cours de cette journée.

Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCLI

En effet, ces enjeux sont importants. Comme vous l'avez dit ainsi qu'André-Claude LACOSTE, ce jour est particulier. C'est une date anniversaire, c'est un jour symbolique : la vingtième conférence des CLI organisée par l'ASN. Ce chiffre symbolique doit quand même nous rappeler que la loi existe depuis deux ans, mais que les CLI fonctionnent depuis ce que l'on appelle encore la circulaire Mauroy de 1981 et qu'elles ont une solide expérience, avec ce que l'on appelle aujourd'hui l'Autorité de Sûreté Nucléaire, tant dans le domaine de l'information qui est encore davantage consacrée par la loi aujourd'hui - et nous le souhaitons - que dans le domaine de la gouvernance elle-même et dans le domaine de l'expertise. Ces trois sujets seront donc abordés au cours de cette matinée et de cet après-midi. Je voudrais effectivement insister dans mon propos sur ces trois thèmes qui consacrent, par la loi et le décret d'application, les CLI sous leur nouvelle formule. La loi et le décret nous imposent encore davantage de vigilance que par le passé.

Nous avons beaucoup parlé du sujet de l'information : pour ceux qui n'étaient pas là au cours de la matinée, je pense que nous serons amenés, au niveau des CLI et de nos représentants dans les tables rondes, au cours de cette journée de travail, à proposer la diffusion d'une charte de l'information à l'intention des CLI.

C'est un sujet sur lequel nous avons sollicité Mme Bettina LAVILLE, avocate, pour nous aider en la matière. En effet, les CLI doivent effectivement remplir le mieux possible leur obligation d'information auprès des citoyens, mais aussi encadrer les formes de diffusion des documents vers la population en étant cohérentes avec la loi, particulièrement avec l'article 22 – nous en avons débattu également ce matin - sur l'accessibilité au plus grand nombre, mais aussi la technicité des informations qui seront à diffuser et la responsabilité des diffuseurs que nous serons - que nous sommes déjà -, en particulier en matière de confidentialité qui sera toujours de mise.

Pour ce qui concerne l'expertise, deuxième sujet lié à nos missions, notre expérience est grande en ce domaine. Il faut rappeler que nous avons déjà à notre actif un appui de l'expertise indépendante, avec des groupes permanents d'expertise, groupes d'experts que nous avons mis en place au sein de l'ANCLI et de notre comité scientifique. Ceux-ci nous permettent de relayer les questionnements sur tous les sujets techniques complexes, mais aussi, comme l'a dit André-Claude LACOSTE à l'instant, dans le cadre d'un accord très actif avec l'ASN et l'IRSN, avec lequel nous travaillons depuis quelques années de façon très intéressante.

Ceci nous permet effectivement de défendre la complémentarité entre l'expertise indépendante, l'expertise pluraliste que nous appelons de nos vœux, tout autant que l'ouverture de l'expertise publique à la société civile, que nous représentons par la composition même des CLI depuis la circulaire Mauroy, mais aussi avec le texte de loi 2006 et son décret d'application. Je rappelle à cet égard que l'une des conclusions fortes des deux débats publics sur les déchets radioactifs et l'EPR, qui se sont déroulés il y a quelques années, avait été, en ce qui nous concerne, de recommander le développement de l'expertise pluraliste.

Je pense qu'il faudrait aussi que nous nous interrogeons, comme l'a dit M. LACOSTE, sur l'articulation entre ces structures et - je le dis en pensant au Président REVOL qui est au premier rang - le Haut Comité à la Transparence et à l'Information sur la Sécurité Nucléaire nouvellement créé, pour capitaliser les questionnements et les compétences dans le domaine des CLI. Nous sommes ravis pour notre part - je le dis pour le collège des CLI et de l'ANCLI qui siège à côté du président REVOL - que ces quelques mois aient été riches en travail conséquent et en qualité de réponse que nous avons pu apporter. Les relations que nous venons de nouer en quelques mois constituent, à mon avis, un bon augure pour l'avenir : commençant bien à vous connaître, M. le président REVOL, j'en suis persuadé.

Enfin, la formation est le troisième thème qui nous préoccupe beaucoup au niveau des CLI et de l'ANCLI. Nous souhaitons mettre une formation en place à l'intention des membres des CLI, notamment des nouveaux membres. À 20 jours de la mise en place des CLI « nouvelle formule »,

nous constatons, par l'information qui nous revient, que 40 % à 75 % des membres des CLI ont peut-être une connaissance du nucléaire mais sont nouvellement élus ou désignés par les présidents de Conseils Généraux. À l'évidence, ils vont découvrir tout ce travail que nous avons accompli ensemble depuis une vingtaine d'années.

Il est essentiel, pour leur permettre de remplir leur mission et leur responsabilité, que nous puissions former le mieux possible ces nouveaux membres à partir de la richesse du travail fait dans chacune des CLI. Les CLI existent, elles sont une trentaine en France : certaines ont peut-être travaillé plus que d'autres, mais il y a une richesse extraordinaire dans toute l'existence de nos CLI. Nous voulons nous fonder sur cette expérience pour bâtir un avenir et former rapidement ces nouveaux membres. Nous comptons beaucoup sur vous, M. le Président, pour nous soutenir financièrement - car cela passe aussi par un soutien financier fort - pour que cette formation puisse partir du terrain mais aussi s'accompagner des expertises qui existent. Voilà ce que je voulais vous dire ; j'arrête ici mon intervention.

Emmanuel KESSLER

Avant d'entrer dans le vif du sujet de cette journée avec une première table ronde sur la manière dont vous allez pouvoir remplir ce qui est maintenant un rôle mais aussi un devoir d'information - vous l'avez dit il y a un instant -, je vous propose de revenir à quelques images sur cet itinéraire et la manière dont les commissions locales d'information se sont développées. C'est un témoignage à l'occasion de ce vingtième anniversaire et un bilan pour les CLI qui s'installent désormais dans le paysage.

Diffusion du film.

TABLE RONDE N° 1 - COMMENT DEVELOPPER L'INFORMATION FAITE PAR LES CLI ?

Emmanuel KESSLER

Je pense que c'est une bonne introduction. Puisque nous allons parler d'information, c'est peut-être un film dont vous pourrez disposer par la suite dans vos commissions locales pour le faire découvrir autour de vous. Comme nous l'avons fait l'année dernière, deux grands témoins vont assister à l'ensemble des tables rondes et vont nous aider à stimuler le débat, en nous donnant une première réaction aux propos qui seront tenus tout au long de cette journée.

Je vais demander à Florion GUILLAUD et Jean SENAME de me rejoindre. Florion GUILLAUD, vous êtes membre du Conseil d'Administration de l'ANCLI, vous représentez la CLIN du Blayais en Gironde. Vous avez été ingénieur en construction civile. Pour l'ANCLI, vous vous occupez notamment des problèmes de financement.

Votre « collègue », Jean SENAME, est membre de la CLI de Gravelines. Vous représentez le collège associatif au sein de cette CLI, notamment l'association de défense de l'environnement du littoral Flandres Artois, dans une des régions d'Europe les plus équipées sur le plan nucléaire. Je suis certain que vous serez interpellés par ce qui sera dit ce matin.

Nous accueillons les 4 intervenants de cette première table ronde de la journée, qui portera sur l'un des aspects qui vient d'être souligné par le film que vous avez visionné : le rôle d'information des CLI. Comment vont-elles pouvoir le remplir ? Comment cette information sera-t-elle considérée comme crédible et non pas émanant d'une instance qui serait liée à une institution, mais bien une information indépendante qui peut servir de relais entre la population et tous les acteurs du nucléaire ?

Merci d'accueillir Henri REVOL, qui a été cité tout à l'heure par le président de l'ASN et qui est le Président du tout récent Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire ; David ROS qui est Président délégué de la CLI de Saclay, vice-président du Conseil Général de l'Essonne et maire d'Orsay dans l'Essonne ; Bettina LAVILLE qui a été conseillère

d'État, qui a travaillé auprès du président Mitterrand et de Lionel Jospin, aujourd'hui avocate et qui a travaillé pour l'ANCLI - nous en parlerons dans un instant - ; et Philippe GRESSENT, responsable de la communication au secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques de la Basse Seine ; cette structure est liée aux autorités préfectorales, mais, comme vous le verrez, certaines de ses missions peuvent ressembler à celles des CLI et ses réflexions ou avancées peuvent vous aider à réfléchir à la manière dont vous remplirez vos propres missions.

Je vous propose peut-être de cadrer un peu le sujet à travers vos interventions sans excéder le temps qui nous est imparti. Nous sommes là pour dialoguer ensemble, faire ressortir des moments forts : concentrez vraiment votre propos sur des messages qui vont nous permettre de stimuler le débat ; ensuite, à Jean SENAME, à Florion GUILLAUD puis à chacun d'entre vous de réagir sur ces enjeux d'information.

Nous l'avons vu cet été et nous y reviendrons sans doute : avec cet incident du Tricastin qui est qualifié dans certains journaux d'accident nucléaire - on a parfois lu cette expression, peut-être exagérée -, on constate une hypersensibilité à ces questions. C'est bien normal, puisque, vous en êtes conscient, c'est la sécurité des Français qui est en jeu. Désormais, les CLI vont être comptables de l'information qu'elles délivrent. Je crois que cet élément traversera sans doute ce débat.

Henri REVOL, nous pourrions peut-être commencer avec vous, sur le rôle de ce Haut Comité qui succède à d'autres instances. J'ai envie de vous demander, de façon presque un peu provocante, ce que vous venez ajouter. Il y a tellement des hauts conseils, de hauts comités et d'autorités : que venez-vous ajouter à ce qui existait déjà ?

Henri REVOL, président du Haut Comité pour la Transparence et l'information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN)

Le Haut Comité

Le Haut Comité a été créé, comme l'ont souligné le président LACOSTE et le président DELALONDE, par la loi relative à la transparence et à la sécurité nucléaire qui a été longuement évoquée tout à l'heure.

Il succède au CSSIN, dont un certain nombre de membres sont d'ailleurs dans cette salle et dont je salue le travail qu'il a déjà effectué : cette instance, créée par la loi du 13 juin 2006, est tout à fait plurielle et relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.

Ce Haut Comité a été installé très récemment : le 18 juin 2008. Il est composé de 34 membres répartis dans 7 collèges, qui comportent des parlementaires, des représentants des CLI, des associations militant pour l'environnement, des exploitants d'activité nucléaire qu'elle soit industrielle ou médicale, des syndicats de salariés, des personnalités qualifiées et des représentants de l'État.

Selon les termes mêmes de la loi, « le Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire est une instance d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires et l'impact de ces activités sur la santé des personnes, sur l'environnement et sur la sécurité nucléaire. À ce titre, il peut émettre un avis sur toute question dans ces domaines, ainsi que sur les contrôles et l'information qui s'y rapportent. Il peut également se saisir de toute question relative à l'accessibilité de l'information en matière de sécurité nucléaire et proposer toute mesure de nature à garantir ou à améliorer la transparence en matière nucléaire ».

L'affaire SOCATRI

Le Haut Comité a été installé le 18 juin. Sont survenus les incidents dans la vallée du Rhône, notamment à Bollène. Lors de sa première réunion, le 18 juin, d'une manière tout à fait unanime, les membres du Haut Comité avaient souhaité que cette nouvelle instance soit réactive et nous l'avons été. Nous avons organisé, dès le 16 juillet, une réunion à laquelle nous avons convoqué toutes les parties prenantes concernées par l'incident de Bollène.

À la suite de cette première réunion, le ministre BORLOO a saisi le Haut Comité pour que nous émettions un avis sur le suivi radioécologique des installations nucléaires et des anciens entreposages de déchets radioactifs. Il nous a demandé tout particulièrement de lui faire des propositions en matière d'information, de transparence et de concertation avec les parties prenantes.

Nous avons remis un rapport le 7 novembre. Il faut remarquer la diligence et la qualité de l'information qui a été fournie dans des délais très brefs et pendant l'été. Ce fut en juillet, août et début septembre que nous avons consulté tous les services, qu'il s'agisse des autorités de sûreté ou des exploitants, pour nous fournir les informations concernant cette matière qu'il nous était demandé de traiter.

Un groupe de travail a été constitué aussitôt au sein du Haut Comité et s'est réuni à 4 reprises. Nous avons fait une réunion plénière le 18 septembre pour entendre tous les intervenants qui nous avaient répondu et qui avaient des documents sur lesquels nous avons déjà travaillé. Le groupe de travail s'était réuni pour adopter ce rapport que nous avons remis au ministre BORLOO.

Dans ce rapport, nous formulons 18 recommandations. Je ne vais pas vous les énumérer, mais je peux vous en donner un aperçu, parce qu'elles sont importantes. Le ministre s'est engagé à les reprendre toutes à son compte et à demander aux instances concernées de les mettre en œuvre.

La première catégorie est une catégorie de recommandations destinées à rendre l'information plus compréhensible et plus accessible pour le public, avec le développement d'un portail Internet permettant un accès facilité à l'information et le développement d'une échelle de communication adaptée aux cas de pollution radiologique de l'environnement. Nous savons que l'ASN y travaille et je remercie d'ailleurs le président de l'ASN d'avoir associé le Haut Comité aux travaux de mise en place d'une telle échelle.

La deuxième catégorie de recommandations concerne la nécessité de développer une capacité d'expertise diversifiée et indépendante, comme cela a été évoqué tout à l'heure aussi bien par le président de l'ASN que par le président DELALONDE, puisque cela concerne les CLI. Ce n'est pas que les experts « officiels » ne soient pas bons - nous n'avons pas dénoncé de mauvaise expertise -, mais c'est une question de crédibilité vis-à-vis du public. Nous souhaitons que se développe une capacité d'expertise à partir de laboratoires d'université, de laboratoires départementaux et de laboratoires d'associations - il en existe déjà -, et que les exploitants et les associations, les CLI notamment, puissent faire appel à ces expertises.

Le troisième domaine de recommandations – qui était évoqué par le président DELALONDE puisqu'il est directement issu de la loi TSN - est de renforcer le rôle des Commissions Locales d'Information, à partir du cadre nouveau que leur donne la loi, grâce à leur composition pluraliste. Ces instances doivent jouer un rôle d'« aiguillon » local pour obtenir le maximum d'informations, vérifier leur qualité et les diffuser. Enfin, nous avons souhaité que l'ensemble de ces dispositions soient, bien entendu, mises en œuvre rapidement.

Comment développer l'information faite par les CLI ?

C'est tout le sujet de notre table ronde. Les travaux du Haut Comité ont permis de dire combien il fallait conforter le rôle des CLI.

Le développement de l'information des CLI doit reposer, à mon sens, sur deux axes complémentaires :

- Développer l'information, avec peut-être des lettres d'informations locales - mais beaucoup de CLI le pratiquent déjà -, avec l'ouverture de sites Internet puisque nous sommes à une période où, pour communiquer avec nos concitoyens, Internet est quand même un moyen privilégié et très développé. Il n'y a plus guère de foyers qui ne l'utilisent pas.
- Comme le soulignait le président DELALONDE, je pense qu'il faut aussi traiter ce problème de la confidentialité - le Haut Comité l'a mis à son ordre du jour -, de manière à trouver les voies et les moyens de faire la bonne mesure entre ce qu'autorise la loi de Transparence et le fait que n'importe quel citoyen puisse demander à un exploitant d'avoir accès à des informations. On se plaint quelque fois de buter contre un problème de confidentialité de l'ordre du secret Défense ou du secret industriel, voire du secret médical dans les installations qui concernent les soins. Le Haut Comité le met à son ordre du jour et le groupe de travail est déjà en voie de constitution. Il sera établi définitivement à partir de notre prochaine réunion du 18 décembre et c'est un des grands sujets que le Haut Comité souhaite traiter.

J'en termine avec les bonnes pratiques qui sont déjà développées par certaines CLI. Nous pensons qu'il est souhaitable qu'il y ait le plus possible d'intercomparaisons entre les travaux des différentes CLI, comme l'évoquait tout à l'heure M. le président DELALONDE.

Je terminerai par une suggestion concernant la formation. Nous aurons beaucoup de nouveaux membres et je lance une suggestion, M. le Président : il faudrait que le Haut Comité et l'ANCLI unissent leurs forces pour organiser - annuellement ou plus fréquemment - des séminaires de formation qui pourraient être bénéfiques.

Emmanuel KESSLER

Vous parlez de l'information et de la diffusion de l'information, mais il y a aussi la question de la source de l'information. Votre rapport a été un peu critiqué dans les médias. Vous dites que tout le monde a travaillé tout l'été pour remonter un certain nombre d'informations. L'un des problèmes de crédibilité vis-à-vis du citoyen n'est-il pas justement que vous ne disposiez pas vous-mêmes de pouvoirs d'enquête ? Vous recevez les informations que vous donnent des exploitants nucléaires et que vous donne l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Il est vrai que l'on lit

parfois un certain nombre de critiques qui disent qu'elles ne reflètent, au fond, que ce que l'on leur donne.

Henri REVOL

Le Haut Comité n'est ni un organisme de contrôle ni un organisme d'expertise. Il est donc lui-même, bien entendu, tenu d'utiliser les rapports d'analyse qui lui sont fournis par le panel que j'ai cité tout à l'heure, de gens que nous avons consultés, notamment pour l'étude que nous a confiée le ministre BORLOO.

Emmanuel KESSLER

Pour vous, ce n'est pas une limite ou, à un moment donné, un élément qui peut susciter la critique extérieure vis-à-vis de vos travaux ?

Henri REVOL

Non : au même titre que les CLI, le Haut Comité peut très bien demander des contre-expertises, s'il juge qu'un ou plusieurs éléments qui lui ont été fournis ne sont pas « nets ».

Les CLI et l'information : résultats d'enquête

Emmanuel KESSLER

Nous y reviendrons et ce sera peut-être un élément de débat ou d'échange entre vous. Justement, David ROS, vous allez évoquer votre expérience au travers de la CLI dont vous êtes l'un des responsables, puisque vous êtes président délégué de la CLI de Saclay et maire d'Orsay.

Juste avant votre présentation, vous allez nous dire si vous vous reconnaissez un peu : vous savez qu'une enquête, que vous avez dû recevoir dans vos CLI, a été faite par l'ANCLI sur les thèmes de cette table ronde, pour recueillir vos perceptions et faire l'état des lieux en matière d'information.

Je vais revenir en arrière, sur le graphique qui nous donne la manière dont vous avez répondu. Sur les 30 questionnaires, une dizaine est parvenue à l'ANCLI et a été traitée, sur la manière dont les Commissions Locales d'Information remplissent leur rôle en matière d'information.

Voilà le bulletin et les types d'outils que peuvent utiliser les CLI. Ce n'est peut-être pas tout à fait représentatif, mais je pense que cela donne déjà un ordre de grandeur, puisque cela a été

regardé de très près par l'ANCLI, pour avoir des réponses aux questionnaires qui reflètent à peu près l'état des CLI aujourd'hui.

QuickTime™ et un
décompresseur TIFF (non compressé)
sont requis pour visionner cette image.

Dans 40 % des cas, nous avons un bulletin et Internet pour remplir ce rôle d'information. Il y a un bulletin dans 30 % des cas, mais il n'y a encore ni bulletin ni site Internet pour 30 %. Cela permet de mesurer la manière dont les CLI se positionnent vis-à-vis du grand public.

Vous voyez aussi comment la CLI relaye les événements significatifs de sûreté. Nous avons dans 80 % des cas une bonne information à l'intérieur de la CLI, dès lors qu'il se passe quelque chose dans la centrale.

Pour l'organisation de réunions publiques d'information, de réunions vers le grand public, c'est plus difficile, ce qui souligne peut-être parfois un manque de moyens ou d'outils des CLI : 60 % ne le font pas.

La capacité à dialoguer avec l'ASN est un bon point : 100 % des CLI estiment que cela fonctionne bien.

Concernant l'analyse, nous allons venir tout de suite avec M. David ROS à l'audit de communication et de notoriété, c'est-à-dire l'analyse de la CLI sur ses propres outils : peu de CLI se sont engagées, pour l'instant, dans une forme de bilan sur la manière dont elles

communiquent. Deux audits ont été faits dans les CLI qui ont répondu. Ils montrent d'ailleurs que les CLI sont encore assez peu connues du monde extérieur. Les deux CLI qui ont fait ces enquêtes sont la CLI de Gravelines et la CLI de Saclay.

David ROS, président délégué de la CLI de Saclay, vice-président du Conseil Général de l'Essonne

Je vais vous rappeler en quelques chiffres ce qu'est la CLI de Saclay, ce que l'on fait en termes d'information et le retour que nous avons de l'enquête sur la perception qu'ont les citoyens concernant l'activité de la CLI.

La CLI de Saclay

La création de la CLI dans le département de l'Essonne, en 1998, était un choix délibéré avec un accent très fortement mis sur l'information. Ce fut un choix, y compris dans notre organisation, puisque ce sont les services de l'environnement du département qui gèrent les travaux de la CLI. C'est cependant porté et animé par l' élu qui a en charge l'accès au savoir, car nous avons estimé fondamentales l'information et la formation des citoyens à ces questions majeures, qui tournent autour du nucléaire, ainsi que la possibilité de pouvoir participer au débat citoyen. C'est vraiment ce qui a présidé à la création de ces CLI.

La CLI de Saclay a été créée en 1998 et concerne principalement le site du CEA de Saclay, qui est un site particulier puisque nous avons 5 000 chercheurs implantés au cœur du pôle de compétitivité du plateau de Saclay, regroupant 14 communes. L'application de la loi de 2006 aboutira à une extension de la CLI existante, notamment en intégrant l'UDIL d'Orsay, sur un territoire regroupant 25 communes et plus de 200 000 habitants.

Ses moyens de communication

Ils sont de 3 types, ce qui rejoint l'enquête :

- Les dossiers de la CLI sont édités à 65 000 exemplaires et distribués directement dans les boîtes aux lettres. On retrouve à l'intérieur de ces dossiers les expériences de la CLI en matière d'expertise : par exemple, des retours de campagne de mesures de

radioactivité que nous avons faits avec les lycéens sur le plateau de Saclay et du suivi hydrogéologique du plateau de Saclay, des notions sur la radioactivité accessibles pour le grand public, des notions sur la gestion des déchets solides, que ce soit en France ou au niveau du CEA de Saclay, et une illustration des plans particuliers d'intervention, de gestion de crise, qui décrivent notamment ce que l'on doit faire en cas d'accident nucléaire.

- Les notes d'information, qui sont des petites fiches : nous en avons édité une quinzaine. Ce sont des choses beaucoup plus ciblées qui tournent autour d'actualités très précises, comme une enquête publique, une nouvelle installation sur le site du CEA ou des travaux de démantèlement. Elles sont diffusées sur un périmètre plus restreint.
- Récemment, nous avons ouvert le site Internet de la CLI. C'est le dernier outil dont nous nous sommes dotés, qui est relié aussi à l'ANCLI et qui pose d'ailleurs un problème sur lequel nous n'avons pas complètement tranché : l'évolutivité ou la réactivité du site. Il est assez facile de mettre des documents sur le site, mais se pose la question de l'accès au grand public et de la gestion des questions/réponses dans des délais raisonnables par rapport à ces enjeux. C'est assez délicat à traiter, parce que cela pose le problème de la transparence, de la compétence et cela implique de savoir qui valide effectivement l'information et la discussion.

L'enquête pour tester ces outils de communication

Cela fait 10 ans que la CLI fait une enquête téléphonique pour tester les outils de communication. L'objectif était de faire un bilan et d'évaluer, le cas échéant, des besoins nouveaux en termes d'information. L'enquête a permis d'interroger 628 personnes avec deux périmètres : un périmètre élargi pour voir un peu la notoriété de la CLI sur l'ensemble du territoire et un périmètre beaucoup plus restreint sur la diffusion des fiches techniques et sur les villes plus proches des sites, notamment Saclay, Saint-Aubin et Villiers-le-Bâcle.

Cette enquête a été réalisée du 6 au 17 octobre : elle comporte une trentaine de questions et l'accueil de la population a été bon vis-à-vis de ceux qui faisaient l'enquête, ce qui est intéressant parce que la porte ne leur était pas complètement fermée.

Concernant le retour de ce questionnaire sur la notoriété de la CLI, près d'un tiers des personnes interrogées ne connaît pas le CEA de Saclay. Pour moi, c'est une surprise car, quand on parle du territoire, le CEA de Saclay est normalement connu et fait même peur. C'est plutôt

étonnant, mais c'est aussi la traduction de la forte rotation de la population sur nos territoires. L'information est un mouvement perpétuel que l'on ne doit jamais oublier : c'est important.

La suite du questionnaire ne s'applique qu'à ceux qui ont répondu de façon affirmative à la première question.

10 % des répondants connaissent l'existence de la CLI, ce qui est relativement correct. Quand on leur demande qui sont les membres, 50 % répondent que ce sont a priori des élus ; quand on leur demande qui est le président, 63 % des personnes ne répondent pas et 37 % ont des réponses relativement variées. Quand on leur demande ensuite le contenu de l'information, il y a un classement par ordre d'importance, mais les pourcentages sont très proches. Sont quasiment classées ex aequo les procédures à suivre en cas d'incident, les impacts sur la santé, les impacts sur l'environnement et les activités du CEA en matière de recherche. C'est assez intéressant parce que cela veut dire qu'ils posent vraiment les bonnes questions. Une fois que les personnes s'y intéressent, on retrouve des choses assez compatibles.

Sur la connaissance des outils que nous avons mis en place concernant la communication de la CLI, 15 % des personnes interrogées s'en souviennent, ce qui n'est pas énorme, et 6 % de l'ensemble les ont conservés, ce qui est un peu plus intéressant. Cela veut dire que, même si ces personnes n'ont pas forcément compris, elles se disent qu'à un moment cela pourrait être intéressant.

Sur la façon dont ils sont jugés, nous avons un taux de réponse relativement positif : 87 % les considèrent comme utiles, 86 % considèrent qu'ils informent bien et 75 % que ce sont des dossiers objectifs. C'est bien notre priorité, en tant qu'élus du Conseil Général, d'apporter la contradiction, le maximum d'informations et l'objectivité. 72 % considèrent que ce sont des dossiers compliqués.

Je trouve cela positif parce que nous ne sommes pas tombés non plus dans la simplification « à outrance » : nous avons posé les données du problème telles qu'elles sont, c'est-à-dire effectivement complexes.

Pour finir sur les vecteurs de transmission de l'information, on liste par quels moyens ils considèrent qu'ils sont informés sur les activités du site. Le « bouche à oreille » fonctionne encore et nous n'avons pas encore travaillé sur ce vecteur.

Ce qui est important est la façon dont on pourrait informer davantage. Nous tombons là sur une réponse très intéressante : cela reste le bulletin municipal de la ville concernée. Cela veut dire qu'il faut penser à dupliquer toute information, même globalisée, dans les sources d'information que sont les bulletins municipaux.

Pour terminer, nous devons quand même réfléchir à l'efficacité de nos moyens de communication. Pour illustration, la diffusion d'un dossier de 65 000 exemplaires coûte quand même 25 100 €, pour une notoriété de 15 %. Nous sommes tout à fait prêts à discuter sur le fait de savoir si c'est finalement pertinent et efficace au regard des sommes et de l'énergie utilisées. Cela l'est, à mon sens, mais il est évident que ce n'est pas suffisant. Nous verrons si le sujet revient dans la discussion.

Emmanuel KESSLER

Merci de cet aperçu assez exhaustif de votre enquête, avec à la fois des points encourageants et des points qui montrent qu'il y a encore beaucoup à faire pour faire connaître les CLI, et pas seulement leurs présidents ou vice-présidents mais l'institution elle-même.

Je reviens à la question posée à Henri REVOL, car je crois qu'elle se pose également pour le public : la manière dont est perçue la crédibilité de l'information que vous donnez. En effet, on a parfois l'impression que, quand n'importe quelle association fait un communiqué, celui-ci aura tout de suite plus d'impact dans la population que quand la CLI, qui est perçue comme une institution, exprime quelque chose à la population. Comment réagissez-vous à cela ?

David Ros

Nous avons la chance d'avoir un territoire riche en personnalités de différents horizons, notamment scientifiques, mais aussi associatifs. La CLI a justement permis de fédérer un travail en commun avec des personnes qui, initialement, n'ont pas la même position. L'intérêt est cependant que, lorsque l'on sort un document, on s'assure qu'il est validé par une très grande majorité des participants. Cela participe donc à la crédibilité. C'est important. Nous voyons bien d'ailleurs dans l'enquête que les gens considèrent que c'est complexe, mais qu'ils sont informés : ils trouvent cela intéressant et crédible.

Emmanuel KESSLER

Bettina LAVILLE, vous avez beaucoup travaillé sur ces questions. Vous avez été conseillère d'État, vous êtes aujourd'hui avocate dans un cabinet spécialisé sur le développement durable. Vous avez été à l'origine des prémisses de cette loi sur la Transparence, notamment quand vous avez collaboré sur ces questions d'environnement au cabinet de Lionel Jospin.

L'ANCLI vous a confié une mission, car, non seulement l'information des CLI est une action positive, c'est-à-dire que c'est quelque chose dans lequel elles s'investissent par nature, mais c'est même un devoir législatif et cela pose un certain nombre de questions. Je voudrais savoir où vous

en êtes aujourd'hui dans votre réflexion sur la responsabilité. Ce n'est plus seulement une tâche informelle : c'est une responsabilité presque juridique des Commissions Locales d'Information en matière de diffusion d'information sur la sécurité nucléaire.

Bettina LAVILLE, conseillère d'État et avocate

La responsabilité sur l'information

De par la loi, la responsabilité sur l'information est détenue par l'État. Je voudrais quand même le rappeler : il s'agit de l'article 18 de la loi. C'est l'État qui est responsable de l'information. Il ne faut pas perdre de vue ce point.

Ensuite, la loi consacre un certain nombre d'organismes, principalement les Commissions Locales d'Information, qui sont consacrées pour la première fois sur le plan législatif. L'ANCLI l'est d'ailleurs également, puisque la fédération des commissions locales d'information est citée dans la loi. Et le Haut Comité pour la Transparence et la Sécurité est explicité dans son fonctionnement.

Cela veut dire qu'il y a une multiplicité d'acteurs qui sont les Commissions Locales d'Information, le Haut Comité et l'association nationale, qui, comme toute association qui se respecte n'a pas de pouvoir propre et a celui que lui délègue l'ensemble des commissions locales adhérentes, mais avant tout l'État. Ce sera donc finalement entre l'ensemble de ces acteurs que va se faire la meilleure information pour le public.

Je ne vais pas rentrer dans l'ensemble des responsabilités que peuvent avoir les Commissions Locales d'Information en matière de diffusion et de transmission de cette information, pour deux raisons : la première est que je viens de le faire ce matin, pour un certain nombre de participants ; la seconde est qu'à la demande du président DELALONDE, j'ai fourni deux études, une première qui a été diffusée au Conseil d'Administration de l'ANCLI au mois de mai et une seconde qui est dans les dossiers des participants.

Je voudrais rappeler trois principes importants.

- L'encadrement de la diffusion de l'information est fixé par l'article 22 de la loi dans des termes assez larges et, contrairement à ce qu'a dit Monique SENE tout à l'heure dans un comité plus

restreint – c'est un des rares cas où nous sommes en désaccord -, les droits des CLI sont assez considérables quand on regarde toutes les arcanes de la loi.

- Le deuxième principe est que la loi confère, par conséquent, une responsabilité en matière de suivi, d'information et de concertation, trois termes qui ont été cités dans le film. Que veut dire responsabilité ? Responsabilité de faire ne veut pas dire responsabilité pénale. Cela ne veut pas tout à fait dire responsabilité préventive, au contraire de la législation par exemple et de la jurisprudence sur les risques naturels.
- Cependant - ce sera mon troisième point -, l'avenir est ouvert, si j'ose dire, puisque nous avons à faire à une évolution générale. Elle se fait tout d'abord dans la jurisprudence, puisque le conseil d'État vient de consacrer l'accès direct au niveau constitutionnel des articles de la charte sur l'environnement et, par conséquent, de l'article qui confère un droit à la formation à tout citoyen. Ensuite, nous avons sur la table un projet de loi Grenelle I qui a déjà été discuté au niveau du Parlement et un projet de loi Grenelle II. Dans ces deux projets, nous avons un certain nombre d'avancées sur l'information et des responsabilités beaucoup plus importantes.

La mission générale de suivi d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire

Sur la question des Commissions Locales d'Information ou des comités, j'ai ajouté un deuxième « C » à l'ANCLI, dans la révision des statuts que l'on m'a demandée, puisque nous avons maintenant les commissions et les comités à l'intérieur de l'ANCLI.

Je crois que nous pouvons dire un certain nombre de choses. Dans les termes de la loi, une expression est à ne pas négliger : la mission générale de suivi d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire. Ceci est extrêmement vague. Du coup, les Commissions Locales d'Information peuvent tout à fait investir le champ de l'information. Cette mission est donc générale et le mot « général » en droit veut vraiment dire quelque chose de très large.

Vous avez également le suivi qui est un élément très important. Il est vrai que le suivi demande une expertise. Je crois que le problème de l'expertise est tout à fait au cœur de cette information de formation et de concertation. Finalement, ce terme de « concertation » est peut-être davantage dans la pratique quotidienne des commissions locales car, en particulier les élus et tous les membres des CLI font de la concertation, mais il n'est pas très défini juridiquement. C'est pourquoi l'ANCLI m'a demandé de faire une sorte de projet de charte que pourraient adopter les

Commissions Locales d'Information, pour essayer de transcrire sur un plan un peu plus précis l'ensemble de cette mission générale. En effet, ceci demande à être « incarné ».

J'ai répondu à l'ANCLI que je pouvais effectivement avoir en tête différents chapitres, mais que je ne pouvais pas le faire sans vous. Vous avez des situations extraordinairement différentes : certains CLI ont une pratique, ce qui n'est pas le cas des 10 nouvelles. Certaines CLI – nous venons de le voir notamment avec l'exemple de Saclay - ont énormément réfléchi sur les formes et la diffusion des documents.

Les objectifs de la charte des CLI

Les objectifs de la charte pourraient être doubles :

Premièrement, il faudrait une définition globale pour l'ensemble des CLI : en quoi consiste le fait de remplir le mieux possible le devoir d'information auprès du public. Il faudrait effectivement une combinaison de l'ensemble des textes, comme, bien entendu l'article 22 de la loi TSN, mais toutes sortes de textes peuvent être combinés à l'article 22, en particulier la charte sur l'environnement dont je viens de parler.

Deuxièmement, parmi les objectifs, nous inclurons le fait de définir un peu mieux les termes de diffusion des documents envers le public. Ce qui me paraît tout à fait important et tout à fait novateur est l'expression contenue dans la loi : « la forme la plus accessible au public ». C'est ce que vous venez de décliner d'ailleurs dans votre questionnaire. Qu'est-ce que la forme la plus accessible et surtout, qu'est-ce que la forme la plus accessible au grand public pour une question complexe ? On rencontre cette question pour la diffusion de l'ensemble des textes scientifiques.

La charte pourrait donc comprendre six grands chapitres :

- La diffusion des documents à l'attention du grand public, avec, évidemment, les types du support, etc. : vous avez parfaitement parlé de cette définition de l'accessibilité à tous.
- La diffusion des documents vers les instances départementales qui est très importante et que l'on ne met pas assez en lumière : il s'agit du I de l'article 22.
- La diffusion des expertises : c'est tout le problème des liens entre l'expertise et la diffusion des informations, des moyens pour les études ou analyses de thèmes cités par la loi.
- L'explicitation, les modalités de la mission générale de concertation avec une définition des parties prenantes : qu'est-ce que les parties prenantes ? Est-ce, par exemple, la même

chose que les parties prenantes du Grenelle, puisque les parties prenantes sont désormais définies dans la loi Grenelle ? Est-ce que ce sont d'autres responsables ? La régularité des missions me paraît tout à fait importante avec la restitution des résultats de la concertation, comme l'exige d'ailleurs la convention d'Aarhus.

- Les modalités d'échange et d'information des différents interlocuteurs : vous avez les exploitants, l'Autorité de Sûreté Nucléaire, puisque vous avez dans la loi un échange permanent d'informations entre l'Autorité de Sûreté Nucléaire et les Commissions Locales d'Information ; il ne faut pas non plus oublier le préfet et M. REVOL, le Haut Comité, puisqu'il y a des échanges entre les CLI et le Haut Comité. Tout cela demande à être un peu formalisé. Est-ce permanent, régulier ? Est-ce à propos de problèmes précis, etc. ?
- Les modalités particulières de l'information en cas d'incident ou d'accident, suivant la terminologie de la classification de l'Autorité de Sûreté Nucléaire : cela correspond à quelque chose de particulier qui est bien défini par la loi, mais qui mériterait de l'être un peu mieux en cas de crise. Nous le voyons bien dans l'exemple que vous avez donné au Tricastin. Comme on le sait, les incidents nucléaires n'arrivent pas uniquement l'hiver.

Emmanuel KESSLER

Il est vrai que cette affaire du Tricastin a suscité beaucoup d'interrogations et cela reviendra peut-être aussi dans les questions. Une inquiétude s'est fait jour parmi les CLI : celle d'un risque juridique lié au fait qu'un particulier ou une association qui estimerait, en vertu de la loi, que la CLI n'a pas bien rempli son rôle d'information ou n'a pas donné telle information, pourrait tenter une action contre la CLI. Vous y avez fait un peu allusion. Il y aurait une sorte de responsabilité qui fait maintenant courir une forme de risque à la CLI, qui n'est plus seulement une association « lambda » mais qui a des devoirs à travers la loi, même si vous avez dit que le devoir d'information relevait de l'État. Y a-t-il un risque juridique pour les CLI aujourd'hui ?

Bettina LAVILLE

Il existe un risque de responsabilité pour faute sur le modèle de la responsabilité en matière d'information sur les risques naturels majeurs. Nous pouvons y voir une analogie. Pour l'instant, il n'y a aucun cas de jurisprudence. Les choses sont ouvertes par rapport à cette loi qui, par définition, n'a pas encore donné de cas de jurisprudence ou de cas d'application concrète ; le juge n'a pas pu se prononcer sur un certain nombre de cas.

Le risque me paraît être beaucoup plus important dans la combinaison de ce que la loi Grenelle va développer, d'une part, au niveau de la responsabilité générale en matière d'information dans une interprétation de l'article 22, et, d'autre part, au niveau du développement du statut de lanceur d'alerte qui avait été réclamé dans le rapport de Corinne Lepage et figure pour l'instant dans le projet de loi Grenelle II en circulation, qui est actuellement au Conseil d'État.

Pour l'instant, n'oublions pas deux points très importants. La responsabilité de l'information appartient à l'État, mais un certain partage de cette responsabilité est fait avec les Commissions Locales d'Information et leur président. Là-dessus, nous devons être extrêmement attentifs à l'évolution des textes et justement – cela protégera les CLI et leurs présidents – pour que tous les aspects assez complexes de cette information soient bien examinés. C'est pour cela que l'ANCLI a demandé qu'il y ait une charte.

Emmanuel KESSLER

Je me tourne maintenant vers Philippe GRESSENT, responsable de la communication au secrétariat permanent de la prévention des pollutions des risques, le S3PI de la Basse Seine. Vous êtes dans un endroit qui compte beaucoup d'installations industrielles potentiellement dangereuses, risque SEVESO, etc. On n'a pas choisi cette région par hasard. Précisément, aux services préfectoraux d'information, vous avez une expérience antérieure ou différente de lien ou de dialogue avec la population, qui peut vous faire réagir à ce que vous venez d'entendre et qui apporter un certain nombre d'éléments pour que les CLI puissent avancer dans leur propre réflexion sur la formation. Pouvez-vous nous dire quelques mots sur la manière dont vous fonctionnez en termes d'information et de concertation ?

Philippe GRESSENT, responsable communication du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des risques (SPPPI) de la Basse Seine

En écoutant les précédentes interventions, j'ai trouvé effectivement des points communs par rapport aux questions que nous nous posons en termes d'outils, de cible de communication ou de responsabilité. Je vais présenter rapidement le S3PI et vous allez constater qu'il y a des points de convergence dans le mode de fonctionnement et le mode d'organisation, mais aussi un certain nombre de différences.

Le S3PI de Basse Seine

Le S3PI de Basse Seine n'est pas le seul qui existe en France. Il y en a une quinzaine : le premier a été créé en 1971 dans la région de Fos-sur-Mer et il a été suivi par une succession de créations. Le dernier vient d'ailleurs d'être créé en 2008, ce qui montre la pérennité des besoins de communication, en particulier, et d'information sur les problématiques industrielles, qu'il s'agisse de l'environnement, puisque les S3PI interviennent en matière d'environnement, ou de prévention des risques technologiques.

La spécificité est l'ancienneté, mais aussi l'extension géographique. Les CLI sont centrées sur l'environnement immédiat des centrales. Le S3PI de Basse Seine couvre une zone plus vaste : avec l'estuaire de la Seine situé à la fois sur deux régions et trois départements, on couvre un secteur géographique qui accueille 1 800 000 habitants. C'est complètement différent en termes d'outils de communication, notamment vis-à-vis du grand public, comme nous le verrons.

Concernant les thématiques, vous évoquez les risques technologiques mais aussi bien sûr les aspects environnementaux - pollution de l'air, de l'eau, etc. Les déchets, les sols pollués font partie de toutes ces problématiques industrielles que nous avons à traiter.

Le cadrage réglementaire des S3PI est assez différent de celui des CLI, puisque les CLI sont créées par des arrêtés préfectoraux. En l'occurrence, en Basse Seine, c'est un arrêté interpréfectoral puisque nous sommes à cheval sur deux régions. Un décret a été pris récemment, définissant, très globalement mais en quelques lignes, les missions et l'organisation des S3PI, contrairement au contexte réglementaire qui est beaucoup plus précis en matière de CLI. Les S3PI sont composés de façon assez similaire aux CLI, puisque nous avons à la fois des collègues qui réunissent des élus, des industriels, des aménageurs et des représentants d'association ainsi qu'un certain nombre d'experts qui se réunissent, soit dans le cadre d'un conseil d'orientation qui

regroupe à peu près une centaine de personnes, soit dans le cadre de comités spécialisés sur l'eau, l'air ou les déchets. Une commission Communication a été créée relativement récemment puisqu'elle n'a que 4 ans, alors que le SPPPI est beaucoup plus ancien.

Les objectifs en matière d'information

Nous nous sommes interrogés effectivement en matière d'information sur ce qu'étaient en gros les objectifs que nous pouvions et devons poursuivre, sachant que notre réflexion est beaucoup moins cadrée encore une fois.

Il s'agit d'abord de répondre à une importante demande en matière d'environnement et de prévention des risques industriels. Malgré le flot d'informations qui peut circuler, le public a du mal à s'y retrouver et recherche effectivement une information locale qui le concerne directement. C'est un premier objectif, sachant que cette demande d'information est différente, selon qu'il s'agit des membres eux-mêmes, qui considèrent plutôt le S3PI comme un lieu d'échange et où ils viennent mesurer les évolutions et les progrès mais aussi les problématiques qui se posent, ou qu'elle émane de l'externe et du grand public.

Le deuxième point est l'objectif que nous poursuivons de valoriser les programmes d'action. Les S3PI, tout au moins celui de Basse Seine, ont pris naissance sur des contraintes assez fortes liées aux conflits qui existaient entre les utilisateurs de l'estuaire : le tourisme et la pêche du côté de Honfleur ou Deauville, le développement industriel et portuaire, l'urbanisation, du côté du Havre sur l'estuaire de la Seine, et la problématique très environnementale d'un estuaire très riche qu'il faut effectivement protéger, tout au moins reconquérir. Nous avons donc effectivement des programmes d'action qui définissaient des objectifs datés et chiffrés de réduction de la pollution à l'origine et qui ont fait en quelque sorte la notoriété du SPPPI, puisque nous publions des informations extrêmement concrètes avec des objectifs de résultat pour montrer les évolutions.

Le troisième axe consiste effectivement à sensibiliser, informer et former la population. Nous nous apercevons qu'il y a des différences de compétences très importantes, d'une part au sein même du S3PI entre les membres, mais aussi parmi la population, entre ceux qui sont concernés par la vie industrielle et ceux qui le sont moins. Il nous faut véritablement prévoir des outils qui permettent d'expliquer les nouvelles applications et l'évolution réglementaire, de voir les évolutions technologiques qui peuvent apparaître avec les difficultés de vulgarisation que nous avons déjà évoquées, et de concourir à la compréhension des problèmes environnementaux qui peuvent se poser dans un estuaire, qui est aussi une spécificité un peu particulière.

Les attentes des acteurs

Nous avons eu l'occasion de mener quelques enquêtes et de voir quelles étaient les attentes des différents acteurs du SPPPI.

Les membres du SPPPI nous ont dit qu'ils venaient essentiellement pour s'informer et notamment pour comprendre les problématiques de risque ou d'environnement par rapport à la protection des milieux, à la santé des habitants et aussi à la nature des risques encourus. Dans cette première catégorie de personnes qui viennent pour s'informer et comprendre, on trouve essentiellement les élus, les associations et les représentants syndicaux. D'autres souhaitent valoriser leur action : nous retrouvons les exploitants industriels. Je crois que l'État y trouve aussi un moyen de valoriser l'action de ses services. Il y a également le souci de se faire entendre pour tous les acteurs qui souhaitent participer à ces structures en interne afin de faire valoir leur point de vue sur les problèmes qui sont posés.

Un deuxième cercle de communication ou d'information est celui des relais. Les choses sont souvent bien sérieuses avec les institutionnels ; j'évoquais les élus, etc., tous ceux qui ont un mandat si je puis dire, qui viennent pour identifier les enjeux, mesurer les progrès et les évolutions, et en chercher une certaine notoriété, montrer leur implication, ne serait-ce que la rendre visible en matière de préoccupation et en matière d'environnement.

Il y a aussi ceux qui sont en contact avec nous pour recueillir de la matière et se faire une opinion. Ce sont essentiellement les formateurs. Nous travaillons beaucoup avec le monde enseignant. De plus en plus d'enseignants et de programmes intègrent les questions environnementales et de risques industriels et les enseignants sont très demandeurs. Je crois que nous avons ici une démarche très importante.

Les médias sont un peu décalés par rapport aux travaux ou à l'information que l'on peut diffuser dans le cadre d'une commission. Leur préoccupation est d'abord la réactivité en cas d'incident ou d'accident. C'est aussi la recherche du *scoop*, la confrontation des sources. Il est vrai qu'avec les médias, la lisibilité ou l'efficacité de l'information que l'on peut diffuser est parfois un peu limitée.

Enfin, il y a le grand public, avec d'abord les riverains immédiats des sites industriels qui ont des préoccupations de Commissions Locales d'Information plus que d'information généraliste, et le grand public qui souhaite au contraire connaître les évolutions beaucoup plus générales.

Constats et stratégie de communication

Quels sont les constats que l'on peut faire en communication ?

En interne, il y a une réelle circulation de l'information. Je pense que nous avons une satisfaction des membres : on le retrouve à peu près dans toutes les structures de concertation. Effectivement, ceux qui savent se mettent à la portée de ceux qui viennent de façon plus « béotienne » chercher de l'information et c'est un véritable lieu d'échanges qui fonctionne.

En revanche, nous constatons des freins vers l'externe. Nous en avons déjà identifié quelques-uns. Un frein important à mon avis est l'identité diluée d'une structure comme le S3PI ou de toutes les structures de concertation. Nous avons effectivement un rassemblement de personnes d'horizon divers et nous ne savons pas forcément très bien qui s'exprime quand le S3PI communique. Est-ce le préfet, les associations, etc. ? C'est une réelle difficulté que nous rencontrons.

Nous avons évoqué la technicité des contenus : je ne vais pas y revenir. L'information que nous faisons « à froid » en dehors des périodes, notamment l'inverse des *scoops* que peuvent rechercher certains, avec une fonction de relais peu exploitée par les membres, a été mise en évidence. Les membres viennent chercher de l'information, mais jouent assez peu le rôle de relais vers leur public. C'est là une réelle difficulté. La multiplicité des émetteurs est également importante et c'est peut-être une différence par rapport aux CLI. Nous avons effectivement de nombreux émetteurs qui interviennent dans le domaine de l'environnement industriel et qui se positionnent un peu comme les S3PI.

Des outils et supports d'information différenciés

Parmi les différents outils, il y a, bien sûr, vis-à-vis des membres, le soin que l'on peut porter aux comptes rendus, aux documents de travail préparatoires des réunions qui sont extrêmement importants, aux études. J'ai dit que les membres venaient chercher de l'information et cela y contribue. Nous réalisons également des cahiers techniques, des visites de sites industriels dont ils sont très friands. Il existe un extranet qui permet d'avoir un travail collaboratif entre les membres qui souhaitent participer à la production de documents communs. C'est ce que nous venons de mettre en place à travers cet extranet et c'est important dans la mesure où nous développons également des groupes de travail. En effet, les commissions de 30 ou 40 personnes ne sont pas forcément productives et des groupes de travail plus restreints de 10 personnes peuvent effectivement bien fonctionner, surtout en utilisant les techniques informatiques.

Vis-à-vis des relais, nous avons une lettre d'information avec des plaquettes et des rédactionnels qui sont mis à disposition. Vous évoquiez le poids des bulletins municipaux et je crois que c'est un relais très important, que nous avons pu aussi identifier notamment à travers une enquête auprès du grand public : c'était finalement quelque chose de très lu. Nous avons des supports pédagogiques, plutôt pour les formateurs, etc. Nous participons à des colloques et des conférences régionales et nous essayons également de communiquer avec la presse à travers des points presse et des interviews. Vis-à-vis du grand public, nous avons des réunions locales. Nous créons des SPPPI plus locaux, pour discuter plus localement avec les habitants. J'évoquais les bulletins municipaux et nous éditons régulièrement dans la presse des suppléments à travers l'achat d'espaces, notamment de façon à apporter une pluralité de l'information, en faisant intervenir les différentes catégories de membres représentés au sein du SPPPI.

DÉBAT

Emmanuel KESSLER

Merci de cet aperçu assez complet. Vous nous direz peut-être ce que vous percevez comme différence par rapport au travail des CLI. Avons-nous une interpellation, des questions ou des réactions de nos deux témoins ?

Florion GUILLAUD, CLIN du Blayais

La question primordiale que vous posez est la façon de développer l'information. Je dirais que cette question est subséquente de la résolution de deux problèmes. La première question est de savoir pourquoi les membres des CLI viennent et participent aux CLI. Je ne parle pas des institutionnels mais des bénévoles. Nous sommes contents de la loi puisqu'elle a conforté la réalité des CLI et de l'ANCLI. La loi est logique en elle-même, puisque son article 22, qui prévoit les devoirs et droits des CLI, prévoit aussi un mode de financement. J'oserais dire que la responsabilité des CLI ne pourra être réellement tenue que lorsqu'on leur donnera les moyens de la tenir. Sinon, je ne vois pas comment on peut lui opposer ses devoirs et obligations.

Malheureusement, même si des efforts sont faits et même si, au niveau national, nous devons reconnaître l'effort fait par le Président et ses conseillers, nous n'avons pas trouvé, au niveau régional, la même écoute et la même attention à nos demandes. C'est le passé, je parle pour le futur.

Bettina LAVILLE

Ce n'est pas une remarque juridique.

Florion GUILLAUD

Non mais, chère Madame, j'oserais dire qu'avant de remplir des obligations, il faut que l'on ait les moyens de les remplir.

Emmanuel KESSLER

Vous êtes d'accord avec cela ?

Bettina LAVILLE

Je suis d'accord juridiquement. Je reste dans mon rôle sur le fait que le Conseil d'État, quand il recherche une responsabilité pour faute, recherche toujours si la faute a été entière ou si elle est moindre, justement à cause d'une absence de moyens d'action. En l'occurrence, vous avez raison. Je reprends la démonstration que j'ai faite, qui est modulée. Ma réponse est d'ordre juridique.

Si vous interrogez la citoyenne, qui a effectivement participé avec M. LACOSTE à la première rédaction de la loi, c'est un problème éminemment politique, triplement politique.

C'est un problème de volonté de l'État à mettre un certain nombre de moyens à la disposition du public en général, en l'occurrence des Commissions Locales d'Information. La réponse a été positive de la part de l'État, puisqu'en l'occurrence, des moyens sont alloués. Il y a ensuite l'énorme débat sur le niveau des moyens.

Deuxièmement, il y a une réponse légale qui est la taxe, c'est tout à fait important.

Troisièmement, il y a quelque chose de beaucoup plus subtil dans les moyens : ce que l'on appelle les moyens mis à disposition. Les collectivités locales, les INB d'ailleurs, doivent à mon avis faire évoluer un certain nombre de pratiques. Par exemple, comme la loi le précise, il existe toutes sortes de commissions au Conseil Général, sanitaires, etc., qui pourraient participer plus activement - je crois d'ailleurs que vous l'avez dit dans le cas que vous connaissez bien - à l'ensemble du fonctionnement des Commissions Locales d'Information.

Autrement dit, il n'y a pas que l'argent : il y a la disponibilité des moyens.

Emmanuel KESSLER

C'est un élément qui ressort aussi des questionnaires. Certaines CLI ont, par exemple, un personnel propre lié au Conseil Général ou mis à disposition, qui leur permet de faire plus de publication de réunions, etc., et d'autres qui sont un peu enserrées, un peu justes. Vous souhaitez ajouter un mot, Jean SENAME ?

Jean SENAME, CLI de Gravelines

Ce sera peut-être être deux mots, si vous me le permettez. Je vais être très pragmatique en parlant de l'expérience du terrain. Je voudrais savoir quelle place on octroie aux journalistes dans nos travaux dans les CLI, par des formations extraprofessionnelles, journalistes écrits, télévision, radio, etc. qui doivent être par définition des vecteurs d'informations ? Qu'ils soient

satisfaisants ou non, c'est peut-être un autre problème. Je trouve que nous sommes un peu timides dans ce domaine et je parle d'une expérience toute récente sur Gravelines. Les invite-t-on à telle commission ou non ? Nous sommes divisés en deux sous-commissions, Technique et Sécurité des populations...

Emmanuel KESSLER

Vous les associez aux travaux de la CLI ?

Jean SENAME

Chez nous, on ne les invite habituellement qu'aux réunions plénières. Or, ces réunions plénières ne reflètent généralement pas les travaux tels qu'ils se sont déroulés, puisque l'on rassemble tout et que l'on en fait une présentation. De plus, nous avons encore connu une expérience malheureuse, dernièrement : à la dernière réunion plénière, notre sous-préfet a pensé qu'il était utile de faire une communication sur un sujet fort intéressant, si bien que la presse n'a retenu en gros que la communication du sous-préfet. Quelle place octroie-t-on aux journalistes dans nos travaux ?

De plus, je pense que l'information que reçoit la population est une information extrêmement basique en cas d'incident. En cas d'incident, on vous dit que tel incident est au niveau 0 ou au niveau 1, mais cela va rarement plus haut. Or je me demande s'il n'y aurait pas lieu de réformer cette fameuse échelle INES, qui me semble à géométrie variable. C'est une échelle internationale. Il faut voir comment les Américains la traitent et comment nous la traitons, de manière précisément à ce que nous n'ayons pas toujours ce sentiment qui nous est rapporté, que tel incident a été classé 0, qu'il n'y a pas de problème, avec le couplet habituel : aucun risque pour la sécurité des populations et pour l'environnement. Ce sont deux questions très précises.

Emmanuel KESSLER

Qui veut apporter une réponse sur les journalistes ?

Philippe GRESSENT

Nous avons essayé dans plusieurs SPPPI d'introduire des journalistes dans des travaux très précis dans le cadre de commissions. Il y a tout d'abord un problème de disponibilité des médias locaux. La presse quotidienne régionale ou même audiovisuelle fonctionne très vite, les journalistes sont de moins en moins nombreux et c'est vrai que leur participation n'est pas suivie. De plus, ils ont du mal à se positionner par rapport aux membres d'une commission. Ils viennent toujours en tant que journalistes et c'est vrai qu'ils ont tendance à oublier de mettre leur carte dans leur poche, pour participer concrètement aux travaux comme un membre *lambda*.

Quant au fait de les faire venir à des conférences de presse, à des points presse, à leur ouvrir les portes lors d'assemblées générales notamment, la difficulté est également leur durée très longue, alors que les journalistes n'ont pas le temps. Par ailleurs, il y a aussi le problème du « porte-parolat » que j'évoquais tout à l'heure. Il suffit effectivement qu'un des membres ou même un participant capte l'attention des journalistes pour que le travail en profondeur de la CLI ou du S3PI soit oublié.

Emmanuel KESSLER

Qui veut répondre sur la question de l'échelle et des incidents, adaptée ou non à la communication ?

Henri REVOL

Je voulais le signaler tout à l'heure : c'est une des réflexions du Haut Comité qui s'associera aux travaux de l'ASN sur le sujet de la création d'une échelle plus appropriée aux incidents de radioprotection et de diffusion de radioéléments dans l'air ou dans l'eau. Il existe une difficulté concernant l'échelle INES conçue pour la sûreté nucléaire, mais moins effectivement pour le type d'incident comme ceux que nous avons vécus pendant l'été. Je crois qu'il y a là des progrès à faire. Malheureusement - et ce n'est pas une pierre que je leur jette -, certains journalistes ont également besoin de formation. Nous parlions de la formation des bénévoles qui vont dans les CLI, les journalistes ont besoin de la même chose : ils ont nécessité d'avoir une formation. Je l'ai malheureusement constaté à plusieurs reprises.

Emmanuel KESSLER

Le rôle du journaliste est justement de se mettre à la place du citoyen, d'être le médiateur. Quelque part, leur octroyer une formation ne reviendrait-il pas à les mettre dans un circuit qui n'est pas le leur ? Il faut réagir comme un citoyen de base : c'est peut-être à vous d'avoir la pédagogie de la vulgarisation.

Henri REVOL

Ils ont un pouvoir beaucoup plus important que le citoyen de base, puisqu'ils écrivent ou disent à la télévision ou à la radio des choses que les citoyens croiront ensuite. Pour que les citoyens soient vraiment informés, il faudrait que les journalistes - permettez-moi de le dire - vérifient et comparent leurs sources. On a parlé d'intercomparaisons et de nécessité d'avoir une expertise diversifiée. Je pense qu'un bon journaliste doit avoir aussi ce souci d'une expertise diversifiée.

Emmanuel KESSLER

Mme LAVILLE souhaite ajouter un mot et nous allons malheureusement devoir nous arrêter là pour ce matin. Le débat continuera.

Bettina LAVILLE

Je voulais simplement vous dire, cher Monsieur, qu'il n'est pas du tout interdit à un simple citoyen d'être formé. Ce que vous dites est terrible. Justement, l'intérêt de toutes ces commissions est de former le public. On a tous eu, dans chacune de nos fonctions, des difficultés importantes à communiquer et à rendre dans leur intégralité des informations à des journalistes qui ne sont pas formés - pardonnez-moi pour votre profession et je vous mets évidemment totalement entre parenthèses de cette remarque - et qui ont tendance à restituer du sensationnel par rapport à quelque chose de scientifique. Néanmoins, en particulier dans le domaine des risques chimiques, nucléaires ou de l'ensemble des risques, la presse est tout à fait indispensable. Je retiens de cet échange quelque chose de très important que j'avais oublié et qui figure dans la charte : le rôle de la presse et de la restitution par la presse. C'est le rôle du « porte-parolat », mais cela passe par l'information.

David Ros, président délégué de la CLI de Saclay, vice-président du Conseil général de l'Essonne

Je rejoins effectivement la dernière intervention. C'est peut-être aussi via le site Internet que l'on met à disposition une sorte de banque des savoirs, dans laquelle les journalistes pourraient aller puiser. Par exemple, je suis scientifique et j'ai le souvenir dans les années quatre-vingt d'avoir été formé, y compris par des émissions de journalistes qui informaient et stimulaient le citoyen et qui avaient un temps d'avance. Ce rôle est important et il est vrai que nous n'avons pas du tout travaillé sur cet aspect au niveau de la CLI de Saclay.

Emmanuel KESSLER

Nous n'avons pas tout abordé, bien sûr. Je voudrais que l'on vous applaudisse et que l'on vous remercie d'avoir apporté ce matin des éléments de réflexion sur ce rôle qui va croître. Nous verrons vraiment des aspects complémentaires cet après-midi. Restez avec nous puisqu'à l'occasion de cette 20^e conférence des CLI, le ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, le MEEDDAT, vous adresse un message.

ALLOCUTION

M. Jean-Louis BORLOO, ministre de l'Écologie, de l'Environnement, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

Diffusion d'une vidéo

« M. le président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, M. le président de l'Association Nationale des CLI, Mesdames et Messieurs les présidents et présidentes des CLI, M. le président du Haut Comité pour la Transparence et l'Information en matière de Sécurité Nucléaire, Mesdames et Messieurs,

J'aurais vraiment souhaité être présent. Malheureusement, vous savez que, dans les heures qui viennent, nous gérons à la fois Poznan, la préparation de cet accord mondial, je l'espère, sur le CO₂, sur l'énergie, et, en même temps, je l'espère, le paquet énergie-climat européen. C'est vraiment le plus mauvais jour de l'année, mais je tenais à vous adresser deux ou trois messages simples.

Le premier, c'est d'abord de vous remercier, de remercier les CLI et de leur dire qu'ils ont été le Grenelle avant l'heure, c'est-à-dire l'idée de la confrontation des informations, permettant à la fois de poser les divergences et les convergences. Vous savez qu'en matière de nucléaire, l'exigence de sécurité et de transparence est absolue, que le sujet est de plus en plus important, à la fois pour l'opinion publique et pour les pouvoirs publics, quels qu'ils soient et quel que soit le pays. Je dois dire que j'ai été très impressionné, je suis très impressionné, après ces années par le fonctionnement des CLI localement, le fonctionnement de l'association nationale et l'articulation de tout ceci dans le cadre du Haut Comité.

J'ai été frappé de voir, lorsque celui-ci a été installé, le 18 juin - il y a eu, vous le savez, un certain nombre d'incidents et de difficultés quelques jours après -, la réactivité, le professionnalisme et la capacité à prendre de la hauteur, avec des regards croisés, qui ont permis qu'un rapport tout à fait remarquable et non contesté soit rendu quelques semaines plus tard, le 18 novembre si ma mémoire est bonne, avec 18 recommandations que j'ai bien l'intention de porter.

Les CLI ont un rôle crucial localement. Je crois profondément que les débats sur l'expertise portent moins sur la nature de l'expertise que sur le pluralisme et les compétences croisées. Nous

avons eu une initiative positive concernant l'appel à l'expertise particulière des CLI. Je suis heureux de voir ce qui s'est passé à Gravelines. Vous savez que nous avons augmenté les moyens à disposition de 50 % en 2008, et qu'ils seront maintenus en 2009. Je crois qu'avec les Conseils Généraux, ce sujet doit évidemment continuer à prospérer.

La capacité de dialogue sans concession d'un système où il y a des parties prenantes, c'est-à-dire que personne n'a plus d'autorité que quelqu'un d'autre ou qu'un autre collègue, cette forme de maturité démocratique est une source d'information et d'expérience, qui enrichit tous les acteurs et donne un véritable sens à notre démocratie et à la sûreté nucléaire.

Je vous souhaite une très bonne 20^e conférence. Mes collaborateurs sont évidemment présents avec vous et j'espère que nous pourrons tirer de nouveaux enseignements de tout ceci. En tous les cas, je vous en remercie. »

Emmanuel KESSLER

Voilà donc le message de Jean-Louis BORLOO à l'occasion de votre 20^e conférence des Commissions ou Comités Locaux d'Information.

Merci à vous d'avoir activement participé à cette matinée. Nous allons nous retrouver à 14 heures 30 précises pour essayer de rattraper notre retard.

TABLE RONDE N° 2 - SUR QUELLE EXPERTISE LES CLI PEUVENT-ELLES S'APPUYER ?

Emmanuel KESSLER

Nous allons débattre de deux sujets que nous avons déjà commencé à évoquer ce matin.

Le premier porte sur l'expertise : je crois que c'est désormais au cœur des missions des CLI telles que vous les voyez évoluer. Cette demande a bien été formulée ce matin, elle a été soulignée d'ailleurs comme un des points sur lesquels a travaillé Mme LAVILLE dans le cadre de la charte qui a été évoquée. Ce sera sans doute un axe fort et nous allons voir où en sont les CLI de ce point de vue.

Le deuxième aspect très important – nous allons découvrir ensemble la petite enquête qui a été faite - est celui de la formation, qui est bien sûr un élément clé pour faciliter votre travail ; cela fera l'objet de notre deuxième table ronde.

Cet après-midi, nous essaierons de terminer nos travaux à 17 heures précises pour faire en sorte que vous puissiez vraiment rester jusqu'au bout de cet après-midi et échanger. Nous allons aussi essayer qu'il y ait davantage d'allers-retours avec vous cet après-midi, puisque nous avons été un peu pris par le temps ce matin.

Pour commencer, l'expertise est l'objet de notre première table ronde.

Nous accueillons ici Marie-Pierre COMETS que vous connaissez, Commissaire à l'Autorité de Sûreté Nucléaire, qui nous présentera ses réflexions sur le développement d'une expertise au bénéfice des CLI.

Nous avons également Bernard DELAY, ancien Directeur du département Environnement et Développement durable au CNRS, qui est conseiller de la présidente et du Directeur général du CNRS sur ces sujets.

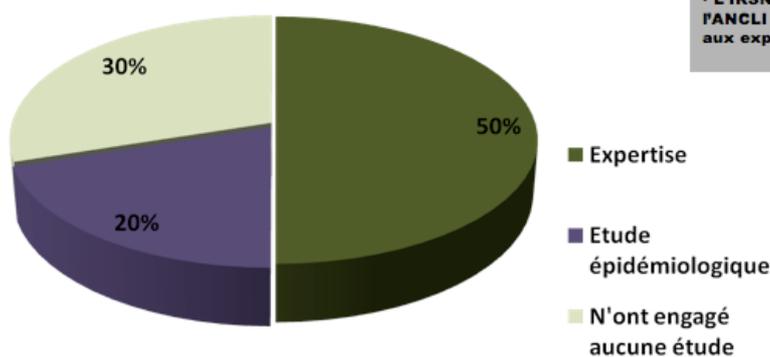
Christophe MÜRITH est président du groupe radioécologique Nord-Cotentin, qui est un groupe d'expertise pluraliste constitué pour examiner toutes les questions liées à l'impact des installations nucléaires du Cotentin. Vous êtes par ailleurs docteur en physique nucléaire. Vous travaillez à Berne comme chef de section risque radiologique à l'Office fédéral de la Santé suisse, qui est l'équivalent suisse du ministère de la Santé.

Jean-Pierre MORICHAUD, chercheur en physico-chimie, membre de la Commission d'Information des Grands Équipements Énergétiques du Tricastin, la CIGEET, qui est la CLI, où vous représentez la Fédération de Défense de la Nature Rhône-Alpes. Vous avez suivi de près la mise en place d'une enquête épidémiologique cancer autour de Pierrelatte.

Les CLI et l'expertise : résultats d'enquête

Rapidement, nous regardons les résultats de l'enquête qui a été faite auprès de vous pour voir à peu près où vous en étiez en matière d'expertise.

LES CLI ET L'EXPERTISE



REMARQUES

- Les avis des CLI sont partagés sur l'accessibilité des résultats des expertises au grand public
- L'IRSN et le Comité scientifique de l'ANCLI sont souvent sollicités en soutien aux expertises des CLI

Thèmes des expertises : visites décennales, enquête publique dossier MOX, état radioécologique de l'environnement, mesure de la radioactivité dans l'environnement

Thème des études épidémiologiques : leucémies de l'enfant

Parmi les CLI qui ont répondu à cette enquête, c'est-à-dire environ 10 sur 30 – cela nous donne déjà une idée, même si cette enquête sera ensuite poursuivie et approfondie -, la moitié a déjà pratiqué des expertises. Vous en voyez les thèmes : visite décennale, la question du MOX, l'état radiologique et la mesure de la radioactivité de l'environnement.

En ce qui concerne les études épidémiologiques, 20 % en ont pratiqué sur les leucémies de l'enfant : c'est ce dont nous allons parler aujourd'hui. C'est intéressant parce que ces études épidémiologiques font justement partie des nouvelles missions qui sont clairement affichées pour les CLI.

Vous voyez qu'il y a là une marge de manœuvre sur de nouveaux sujets, d'autant que 30 % des CLI n'ont pas réalisé d'enquête. Pour l'heure, elles n'ont engagé aucune étude. Nous avons là un changement important pour vous dans le cadre des nouvelles missions des CLI.

Pour commencer sur du concret, nous aurons une règle du jeu très simple et claire pour tout le monde cet après-midi, pour cette table ronde comme pour la suivante : de façon à ce qu'il y ait vraiment un échange, ne soyez pas forcément exhaustif dans la petite question liminaire que l'on vous pose et ne dépassez pas 5 minutes. Cela profitera à tout le monde et c'est ce qui a été souhaité dans les échanges que nous avons pu avoir de façon informelle.

Nous commençons avec vous, Jean-Pierre MORICHAUD. Puisque l'on parle d'expertise, vous êtes justement en train de mener à bien une expertise dans une CLI pour savoir s'il existe un lien entre la présence du site nucléaire et les incidences sur les leucémies de l'enfant. C'est bien cela ?

Jean-Pierre MORICHAUD, membre de la CIGEET (CLI du Tricastin), ancien membre du CSSIN

L'étude « cancers » à Pierrelatte

Ce ne sont pas les incidences par rapport aux leucémies de l'enfant, parce que cela supposerait que l'on ait déjà l'idée préconçue que le nucléaire ne déclenche que des leucémies de l'enfant. Je rappelle que, si nous faisons ces études sur les leucémies de l'enfant, c'est parce que nous nous appuyons sur les résultats d'Hiroshima et de Nagasaki et non sur ceux de Tchernobyl.

La demande d'origine date de juin 2006. En juin 2006, le représentant de la FRAPNA à la CIGEET avait déposé, dans le cadre de l'enquête publique sur Georges Besse II, une demande

d'étude particulière du taux de cancers autour du site nucléaire de Pierrelatte. C'étaient les termes utilisés en 2006.

Devant le rapport des commissaires enquêteurs qui était particulièrement favorable à cette étude et des DDASS des départements concernés, qui se sont montrées favorables dans les rapports des commissaires enquêteurs, j'ai proposé à la FRAPNA de soumettre cette étude au financement de la CIGEET, ce qui a été fait. La CIGEET nous a demandé un devis et l'INSERM nous a fourni un devis pour la modique somme de 12 750 € TTC, mais basé uniquement sur les mortalités, tous cancers confondus, et non pas simplement les leucémies. Ce fichier du Cépi-Dc existe au niveau national ; on peut le consulter entre 1968 et 2002. Nous avons donc une possibilité de connaître les mortalités.

Le Conseil Général, dont la CIGEET, a approuvé le principe de cette étude et a décidé de nommer une commission d'experts qui allait établir le cahier des charges correspondant à cette étude, jugeant que l'étude des mortalités n'était pas suffisante. Cette commission a siégé 3 fois pour finalement en venir à un projet d'étude qui est actuellement accepté par le Conseil Général.

Nous n'avons donc plus une étude de 12 750 €, mais une étude de 50 000 € dont 25 000 € sont financés par le Conseil Général et 25 000 € par l'ASN. Cette étude ne porterait pas seulement sur les mortalités, elle porterait aussi sur les morbidités. Les mortalités se voient en effet année par année : on trace des ronds concentriques autour de Pierrelatte et on regarde, année par année, où nous avons des cancers dans ces différents cercles concentriques. C'est une étude épidémiologique dite descriptive.

Nous pouvons le faire sur les mortalités et nous allons aussi le faire sur les morbidités, c'est-à-dire le nombre de malades dans l'année, en nous appuyant principalement sur le registre des leucémies de l'enfant qui existe effectivement sur toute la France, sur les allocations de longue durée de maladie et de cancer, les ALD 30. Nous avons aussi le programme de médicalisation des systèmes informatiques, le PMSI, nous a dit l'INVS, qui est d'ailleurs chargé de finaliser le cahier des charges. C'est donc la première phase qui sera financée autour de 50 000 €.

Nous aurons ensuite une deuxième phase si nous trouvons des résultats intéressants dans la première, qui ira plus loin et qui coûtera probablement beaucoup plus cher. Nous avons évalué son coût de 450 000 € à 500 000 € : ce serait une étude analytique sur les cas trouvés, les groupements de cancer déterminés, les « agrégats » comme disent les spécialistes, qui résulteraient d'un entretien avec chacun des malades, s'ils sont encore en vie, leurs parents et

leur médecin, pour déterminer leur parcours professionnel et résidentiel et pour voir s'il existe une relation entre ces parcours et les cancers dont ils sont atteints.

Voilà le point où nous en sommes actuellement. Nous avons eu un appui de M. BORLOO, qui a trouvé que cette étude était très intéressante et qu'elle correspondait à sa demande de faire des études Santé autour des INB, et même des sites nucléaires. Il avait commencé par viser les centrales d'EDF et il a ensuite généralisé aux INB. Cela a donné lieu à une commission mise en place par l'IRSN, sous l'égide de François ROLLINGER. Je lui propose de nous en parler un peu. Cette commission a pour but de déterminer une méthode à l'usage des CLI, cela vous intéresse directement. Nous allons essayer de faire la même chose autour de votre CLI, c'est-à-dire de déterminer le niveau de santé des riverains des installations nucléaires concernant votre CLI.

Emmanuel KESSLER

Trouvez-vous cela positif ou êtes-vous critique par rapport à la démarche ? Vous en avez fait la description. Quelle en est l'appréciation ?

Jean-Pierre MORICHAUD, membre de la CIGEET (CLI du Tricastin), ancien membre du CSSIN

L'appréciation est que nous ne sommes pas au bout de nos peines. J'allais dire même que cela commence. Nous en sommes au stade où nous avons un cahier des charges et où nous comptons sur l'INVs. C'est la CIGEET qui a demandé à l'INVs de le mettre « au propre », pour qu'il soit acceptable comme cahier des charges dans le cadre d'une démarche administrative qui serait un appel d'offres du Conseil Général.

En effet, il se trouve que la CIGEET n'est pas une association loi de 1901. Elle est en régie du Conseil Général et c'est le Conseil Général qui doit passer la commande. Il faudra donc divulguer ce cahier des charges, le faire connaître à un certain nombre d'organismes spécialisés et choisir ensuite dans ces organismes celui qui nous paraît le plus apte. Quand je dis « nous », je parle de la commission d'experts qui a siégé jusqu'à maintenant 3 fois pour mettre le cahier des charges au point et dont nous espérons qu'elle va continuer à siéger pour faire ce travail d'examen de proposition des fournisseurs.

Nous allons donc choisir un bureau d'étude, si nous pouvons appeler cela ainsi. Je songeais notamment à l'Institut Pasteur ; l'INVs ne peut pas être candidat parce qu'il est aussi chargé d'établir le cahier des charges et qu'il y aurait collusion d'intérêts. Je ne sais pas trop si

l'INSERM persiste à essayer de faire des enquêtes épidémiologiques. Toujours est-il qu'il faut trouver une institution. Je ne sais pas très bien comment nous allons faire passer le message sur une telle affaire. Une fois que nous aurons trouvé et que l'étude aura démarré, il nous faudra la suivre pour s'assurer de son indépendance dans la manière dont elle est menée, parce qu'il est bien évident que son résultat dépendra de la manière dont elle est menée.

J'ai en particulier beaucoup de questions sur la manière dont nous allons choisir la référence pour comparer ce qui se passe à Pierrelatte, soit au reste de la France, soit à une surface analogue, habitée par les mêmes habitants et les mêmes activités industrielles ou agricoles. Je suis allé voir hier soir un film que je vous conseille si vous vous intéressez à ces problèmes : « *Nos enfants nous en accuserons* ». On y apprend l'effet des pesticides sur la population à Bargeac. J'ai habité à côté de Bagnol-sur-Cèze à côté de Marcoule : on y sulfat les vignes et ce n'est pas seulement avec du sulfate de cuivre, mais avec tout un tas de produits. Si l'on trouve des cancers autour de Pierrelatte, on ne saura pas déterminer si c'est dû aux installations nucléaires, si l'on n'a pas pris de précautions. Quand je parle des installations nucléaires, je ne parle pas simplement de la radioactivité mais aussi des produits que l'on utilise à Pierrelatte, qui sont de l'hexafluorure d'uranium (UF6) donc du fluor, et d'autres produits qui peuvent être la cause de cancers et pas simplement de la radioactivité.

Il faut arriver à démêler tout cela. Pour ce faire, il est certain que l'étude épidémiologique et la manière dont elle sera menée auront beaucoup d'importance. Il faut être très vigilant et surtout trouver des personnes qui aient énormément d'honnêteté scientifique, ce qui n'est pas toujours le cas dans le domaine nucléaire.

Emmanuel KESSLER

Merci de cette première approche, qui fera débat à la fois sur le caractère positif de la démarche et de la complexité dès lors que l'on entre dans l'opérationnel. Christophe MÜRITH, comment réagissez-vous à cette perspective et à ce qui vient d'être dit, eu égard aussi à la manière dont vous avez fonctionné au sein de ce groupe que vous animez depuis 1997 ? Nous retrouvons la même préoccupation de faire un lien éventuel entre la présence d'un site nucléaire et des doses de radiations auxquelles la population serait exposée, qui auraient des conséquences, par exemple, sur l'incidence de leucémies.

Christophe MÜRITH, président du Groupe radioécologique Nord-Cotentin (GRNC)

Permettez-moi tout d'abord de remercier l'Autorité de Sûreté Nucléaire de m'avoir fait confiance pour « reprendre le flambeau » d'un des sujets comme président du Groupe Radioécologique Nord-Cotentin. Vous avez un excellent livre sur tout le travail du Nord-Cotentin, qu'il me sera difficile de résumer en 5 minutes, « *Le Groupe Radioécologique Nord-Cotentin, l'expertise pluraliste en pratique* », écrit par un journaliste du Figaro et publié à la Documentation française. J'ai la lourde tâche en 5 minutes de résumer 10 ans de travail de ce groupe.

Construire quelque chose ensemble

L'idée est de construire quelque chose ensemble, c'est-à-dire en exigeant une transparence et une collégialité. La confiance implique évidemment de dire la vérité, c'est très important, et un échange dans lequel on écoute humblement l'autre. Il y a aussi parfois des sujets où il faut dire que l'on n'a pas de réponse scientifique. Il faut avoir le courage de dire parfois que cela existe.

Par ailleurs, cela ne gomme pas les différences ou les divergences entre les personnes. Au moins, quand on fait un rapport - c'est ce que nous avons fait dans notre rapport final -, que ce soient les associatifs ou les experts étrangers, ils peuvent donner leur point de désaccord. Ils savent pourquoi ils ne sont pas d'accord. On n'est pas obligé d'avoir un consensus où tout le monde soit d'accord avec tout. C'est un peu une production de savoirs partagés. Je parlerai aussi vers la fin de la façon dont on voit le rôle des CLI et du groupe d'expertise.

C'est un « ménage à trois » qu'il faut gérer entre les institutionnels, les associatifs et les industriels. Les experts étrangers sont un peu moins représentés. Il faut donc mettre à plat les dossiers, élaborer les documents et proposer quelque chose qui soit digestible pour les CLI et le public. Le conflit d'opinions n'est pas forcément un désastre : c'est plutôt une opportunité. Il faut agir dans cette direction.

La production de savoir partagé

Pour cette production du savoir partagé, il faut évidemment avoir une mission qu'il faut clairement définir, et avoir un budget. C'est un peu le nerf de la guerre. Certaines personnes sont

dans des dilemmes ; ce n'est pas toujours simple pour l'expert associatif, il ne veut pas être instrumentalisé ou pris en otage. L'exploitant est aussi embêté parce que l'on a fait une rétrospective et une analyse vraiment exhaustive et qu'on lui demande toujours plus sans arrêt. Il faut qu'il s'adapte et il en a un peu assez d'aller chercher le microsievert un peu partout. Je pense que l'institutionnel a aussi ces problèmes. Ce n'est pas évident pour les personnes de l'IRSN de plonger dans ce domaine, qui leur a donné aussi beaucoup de travail - et de travail d'expertise, cela va de soi.

Finalement, ce qui est vraiment important est toujours d'aller vers quelque chose plein de bon sens, d'arriver à un pragmatisme et à une solution de bon sens, même si tout le monde n'est pas d'accord. Le budget est mon souci actuel dans la reprise du groupe radioécologique Nord Cotentin. Je ne vois pas de problème à réaliser les deux missions qui m'ont été imparties dans l'année. Je dois encore m'assurer que les personnes qui ont travaillé sur le dossier en 2008 sont payées. Ensuite, nous allons fonctionner avec le nouvel arrêté sur un rythme de 4 ans, mais cela ne veut pas dire que nous allons arrêter d'être vigilants sur les rapports de l'exploitant. Nous devons aussi entretenir une base de données avec toutes les personnes qui font des mesures dans l'environnement. Cette collecte et cette mise en forme des données doivent être poursuivies, même si nous devons nous réunir seulement tous les 4 ans.

Emmanuel KESSLER

Cela veut-il dire que le groupe se réunira désormais tous les 4 ans ?

Christophe MÜRITH, président du Groupe radioécologique Nord-Cotentin (GRNC)

Cela dépendra aussi des CLI. Si la CLI a un questionnement au groupe, nous sommes disponibles et nous sommes là. Le groupe est évidemment réactif au questionnement de la CLI. J'ai décidé d'aller voir la CLI une fois par an pour lui dire ce que nous faisons, où nous en sommes, si les membres ont des questions ou d'autres préoccupations, pour que nous puissions les traiter avec la CLI.

Les rôles des CLI

Je ne vais pas passer le rôle de la CLI en détail. Elle doit évidemment s'approprier des questionnements. C'est elle qui joue le rôle de saisine et qui va le restituer sous forme de dialogue avec la population. Elle n'a pas les ressources de l'expertise et c'est pour cette raison qu'il y a le groupe d'experts.

La clarté de l'information est importante. Il est un peu difficile de dire d'aller tout droit et de prendre à gauche mais il faut essayer d'être clair dans l'information.

Le rôle du GEP

Le groupe d'expertise pluraliste prend le dossier et interagit au fur et à mesure que les questions se posent. Nous avons parfois fait fausse route dans le Nord-Cotentin. Nous pensions que le chlore 36 serait un gros problème à un moment donné et il n'en a rien été, mais il a fallu l'étudier et l'examiner à fond. On ne gomme évidemment pas les divergences de vue et l'on restitue tout cela sous une forme consensuelle. J'ai illustré cela par l'image de la fondue, parce que c'est très suisse, mais nous pouvons le faire autrement.

Emmanuel KESSLER

Qu'avez-vous conclu ?

Christophe MÛRITH

Au-delà des travaux et de tout ce qui a été publié, ce qui était important était que le Groupe Radioécologique Nord-Cotentin démontrait que l'expertise pluraliste était possible - pour moi, c'était presque la chose la plus importante – entre ces partenaires, qui sont quand même très différents. La preuve en est que la commission SOULEAU n'a pas fonctionné au début. Je pense que le mérite en revient grandement à Annie SUGIER. Il n'était pas évident pour l'exploitant de mettre à plat tous ces dossiers, ni aux associatifs d'être d'accord pour y participer, sans se demander s'ils ne seraient pas obligés de dire des choses qu'ils ne voulaient pas dire, etc. Ce n'était pas évident du tout, mais cela a fonctionné dans un certain contexte.

Cela a été lancé en 1997, après l'alerte épidémiologique de M. VIEL. Les leucémies chez l'enfant étaient donc un sujet émotionnel parce qu'on en avait parlé auparavant. Malgré ces conditions, le groupe a réussi.

Emmanuel KESSLER

A-t-il conclu sur l'incidence des cancers ?

Christophe MÛRITH

Il a conclu sur l'incidence, ce volet est terminé.

La conclusion est qu'il n'y a pas pu y avoir de relations de cause à effet. Dans ces travaux, vous êtes souvent persuadé de la conclusion avant de les mener, mais il faut quand même le faire.

En revanche, cela a permis d'analyser tous les rejets. Pour vous donner un exemple, l'exploitant donnait 30 radionucléides et le groupe en a pris 80. Il a fallu ensuite faire des mesures dans l'environnement, nous avons vu qu'il était très difficile d'avoir une bonne base de données de mesure environnementale. Chaque laboratoire fait un peu comme il veut, il n'y avait pas d'harmonisation. Les limites de détection, les seuils de détection, toutes ces problématiques techniques ont dû être balayées pour faire une bonne base de données. Ensuite, il faut se mettre d'accord sur le calcul de la dose avec les scénarios d'exposition, sur le temps que les enfants passent à la plage, etc. Il y a aussi des divergences.

Finalement, sur l'évaluation du risque, il est clair qu'il y a un risque ajouté : c'est tout à fait normal. Si une installation nucléaire ne rejette rien, ce n'est pas très normal. Il y a donc des rejets et on peut évaluer la dose ajoutée ou le risque ajouté, qui était très faible en l'occurrence. Ensuite, c'est une question d'acceptabilité.

Emmanuel KESSLER

Pensez-vous que votre expérience répond à l'inquiétude qu'exprimait Jean-Pierre MORICHAUD sur la difficulté à choisir un expert qui soit crédible, indépendant, etc. ?

Christophe MÜRITH

Je pense que c'est le cas, parce que l'indépendance est toujours quelque chose qui m'a posé un problème. Nous avons fait un exercice Nord-Cotentin 2000, avec tous les laboratoires qui ont fait des mesures, à la demande de l'Association des Maires en Colère, et on m'a toujours demandé si c'était des laboratoires indépendants. Si COGEMA met son détecteur sur le site, si je mets le mien, si GREENPEACE met le sien, si l'ACRO et le CRIIRAD mettent le leur, nous allons tous trouver la même chose si nous sommes accrédités. Sinon, c'est qu'il y a un problème. Ensuite, nous allons peut-être diverger dans l'interprétation des résultats mais le résultat sera le même. Je crois que vous avez quand même en France, avec la force de l'IRSN au niveau de la radiobiologie et de la recherche, un soutien technique que nous vous envions, même en Suisse.

Emmanuel KESSLER

Marie-Pierre COMETS, nous voyons un exemple d'une expertise qui va se faire, une autre qui est déjà une démarche entamée et une méthode qui a été décrite. À travers cette nouvelle loi qui fixe des objectifs assez ambitieux aux CLI, quel type d'appui pouvez-vous donner, à l'ASN, et quel type de démarche vous paraît possible pour les CLI en matière d'expertise ?

Marie-Pierre COMETS, commissaire de l'ASN

Je vais revenir sur les éléments de réflexion que nous avons à l'ASN sur l'expertise, en particulier sur le développement de l'expertise diversifiée. Pour commencer, je voudrais simplement rappeler de quel type d'expertises nous parlons.

Quel type d'expertise ?

Je rappelle que le grand V de l'article 22 de la loi TSN précise que la CLI peut faire réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques, pour l'exercice de ses missions. Les expertises qui peuvent être menées par les CLI sont essentiellement de 3 types :

- Des mesures et analyses de prélèvements dans l'environnement,
- Des études sur des sujets choisis comme des études épidémiologiques, mais aussi des études environnementales, par exemple un point zéro avant la construction d'une nouvelle installation sur un site ;
- Le troisième type d'expertise est nouveau et a été évoqué ce matin : des expertises sur des dossiers qui font l'objet d'une procédure réglementaire, comme des demandes d'autorisation de création, des demandes d'autorisation de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement ou des prescriptions de rejets. Ce dernier point est nouveau et implique des délais contraints.

Une expertise diversifiée

Pourquoi une expertise diversifiée ? En France, l'expertise dans le domaine nucléaire est essentiellement concentrée chez les exploitants et à l'IRSN. Il existe des groupes d'expertise pluraliste, mais on la trouve essentiellement chez les exploitants et à l'IRSN. Il est donc important que l'on puisse recourir à différentes expertises en plus de celles de l'IRSN. De plus, d'après le transparent précédent, nous avons vu que les CLI demandaient jusqu'à maintenant à l'IRSN des expertises sur des sujets qui étaient essentiellement différents de ceux sur lesquels l'ASN demandait une expertise à l'IRSN. En particulier pour les expertises dans le cas des procédures réglementaires, il est important que les CLI puissent bénéficier d'une expertise différente de celles dont dispose l'ASN ; d'où l'importance de cette expertise diversifiée.

L'ASN a émis de premiers éléments de réflexion sur la façon de développer cette expertise diversifiée. Cela a été aussi évoqué ce matin : à la suite de la demande du Haut Comité à la Transparence et à l'Information pour la Sécurité Nucléaire, en juillet 2008, l'ASN a transmis au Haut Comité un rapport sur le suivi radioécologique des anciens sites nucléaires d'entreposage de déchets radioactifs, dans lequel elle a formulé plusieurs propositions. Elle a proposé en particulier au Haut Comité de s'impliquer dans le développement d'une capacité d'expertise diversifiée, notamment au bénéfice des CLI. Elle a donc proposé que le Haut Comité se saisisse de cette réflexion de fond sur le développement de l'expertise diversifiée.

En parallèle et à plus court terme, nous avons pris de premiers contacts avec le CNRS, plus particulièrement avec l'IN2P3, l'un des instituts du CNRS - l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules -, en vue de constituer un réseau d'experts auquel les CLI pourraient faire appel. Bernard DELAY reviendra certainement dans sa présentation sur l'offre que le CNRS et les universités peuvent proposer en matière d'expertise.

Le financement des expertises

Enfin, je voudrais revenir sur le financement des expertises des CLI. Les dépenses des CLI sont financées d'après la loi TSN, d'une part, par l'État et, d'autre part, par les collectivités territoriales. Si la commission est dotée de la personnalité juridique, elle peut recevoir une partie de la taxe INB. En 2008, les ressources budgétaires qui ont été mises à disposition des CLI et de l'ANCLI par l'ASN s'élevaient à 0,6 M€.

Emmanuel KESSLER

Pour l'expertise ?

Marie-Pierre COMETS

L'expertise représente une petite fraction de cette somme, de l'ordre de 10 %. Je parle effectivement du financement global.

L'ASN a proposé une disposition dans le projet de loi de finances 2009 qui consiste à financer les dépenses de personnel des CLI ayant un statut d'association par un prélèvement sur la taxe INB, notamment afin de suivre les dossiers d'expertise. Ce point ne figure pas pour l'instant dans le projet de loi de finances rectificatif. C'est donc une affaire à suivre pour ce financement sur un prélèvement de la taxe INB.

Emmanuel KESSLER

Cela ne sera pas fait pour 2009, puisque le budget est quasiment voté. Ce serait dans le rectificatif et non dans le projet de loi de finances initial ?

Marie-Pierre COMETS

Pour l'instant, ce n'est pas dans le projet de loi de finances rectificatif, sauf si un amendement est voté au moment de la discussion budgétaire.

Emmanuel KESSLER

Au moment du collectif budgétaire ? Le budget 2009 vient d'être voté et passe en comité mixte paritaire, c'est donc assez bouclé. Il y aura maintenant le collectif budgétaire avec la relance, etc. Cela peut faire partie de la relance d'une certaine façon.

Merci de ces précisions sur lesquelles il y aura sans doute des questions, nous allons y revenir. Puisque vous avez fait allusion à M. DELAY, je lui passe tout de suite la parole pour qu'il nous dise - de façon également très synthétique avant d'ouvrir la discussion – comment le CNRS va se positionner comme un opérateur qui peut apporter son assistance, à travers ses laboratoires et l'IN2P3, à cette demande d'expertise croissante des CLI.

***Bernard DELAY, conseiller auprès de la présidente et du directeur général du CNRS
pour les recherches en environnement et développement durable***

Je pense en effet que l'on est venu chercher le CNRS parce que le CNRS a une culture de travail en réseau. De plus, on peut considérer qu'il est assez indépendant. Nous avons bien sûr un travail en réseau avec les universités, mais aussi avec les autres organismes et agences. Sur la question qui nous occupe, il y a certes l'expertise, mais ce qui est extrêmement important est le terme « diversifiée ». Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais il est revenu plusieurs fois ce matin et il est venu maintenant. Il est aussi apparu, je crois, dans la bouche du ministre BORLOO.

Les problèmes d'environnement : raisonner « système »

Pourquoi une expertise « diversifiée » ? Dans tous les problèmes d'environnement, on a cette question. En fait, il s'agit de raisonner système. Un effluent qui va dans l'eau, va entrer dans un système et il ne s'agit pas simplement de regarder l'effluent ou l'eau. Il va rencontrer des particules minérales, des micro-organismes, des invertébrés divers, les acides humiques des sols, les végétaux, les consommateurs, et l'homme qui est en bout de chaîne. On parlait à table du tritium. Vous voyez tout de suite de quoi il s'agit.

Si nous voulons raisonner système, il faut que nous ayons des spécialistes de chacun des éléments du système. Or, si nous interrogeons de façon univoque chacun de ces spécialistes, nous n'aurons évidemment qu'un morceau du système. Que pouvons-nous donc faire devant ce problème ?

L'expertise collective

C'est à peu près ce qu'a fait le Groupe Radioécologique Nord-Cotentin, ce que l'on appelle dans le domaine scientifique « l'expertise collective » : on va prendre ces différents spécialistes, on va leur poser une question, il faut que la question soit précise et bien définie et ils vont apporter leur savoir respectif. Il y a surtout une règle du jeu : quand on ne sait pas, on dit que l'on ne sait pas ou l'on ne dit rien.

Ensuite, un travail collectif sera fait pour apporter une réponse à la question donnée, qui est valable au moment où on la donne mais qui est en deux parties. Tout d'abord, qu'est-ce que l'on sait ? Il ne s'agit pas de savoir si l'on est pour ou contre, mais de savoir ce que l'on sait de façon scientifique, sûre et publiée. Ensuite, qu'est-ce que l'on ne sait pas ? Dans ce que l'on ne sait pas, il faut essayer évidemment d'aller assez loin pour que l'on puisse mettre ensuite cela sur la table des chercheurs pour qu'ils y apportent éventuellement des réponses.

Une première démarche est effectivement, par rapport à des questions que vous devrez élaborer, d'essayer de monter un petit groupe de travail entre vous, le CNRS et les chercheurs sur les questions que vous allez poser, c'est-à-dire monter quelques expertises collectives. Attention, il faudra que la question soit pertinente. Nous ne pouvons pas monter beaucoup d'expertises collectives, cela coûte très cher. Cela coûte surtout très cher en temps pour les chercheurs. Or, on n'a pas beaucoup de chercheurs dans ce domaine, si vous regardez bien.

Sur quoi va s'appuyer le CNRS ? Il va bien sûr s'appuyer sur l'IN2P3, l'institut ayant en charge ce domaine, qui sera en fait une sorte de tête de réseau, un organisateur de cet ensemble.

Il aura cependant l'avantage d'avoir à côté de lui, dans le même bâtiment, le département Environnement et Développement durable, qui va s'appeler désormais l'Institut d'Écologie et d'Environnement. Il s'appuiera aussi sur l'Institut de la Communication, puisque le CNRS a créé un Institut de la Communication.

Évidemment, nous n'allons pas nous contenter de cela. Le rôle de ces trois pivots est d'interroger tout le CNRS. Vous savez très bien qu'il y a les sciences du vivant, mais il y aura aussi tout le problème des Sciences de l'Homme et de la Société. Il s'appuiera évidemment sur les compétences qui existent dans l'ensemble du monde de la recherche, universités et autres organismes.

Voilà la méthodologie que nous pouvons proposer mais dans laquelle vous serez en fait des acteurs de base. En effet, si vous ne posez pas les bonnes questions, vous n'aurez pas les bonnes réponses.

Emmanuel KESSLER

Quelle est par exemple une bonne question ?

Bernard DELAY

Une bonne question est par exemple le problème de l'épidémiologie dont nous venons de parler, qui ne concerne d'ailleurs pas uniquement le nucléaire. Les méthodes pour faire de la bonne épidémiologie ne sont pas simplement de s'appuyer sur les modélisateurs et les gens qui vont rassembler les données.

Une deuxième bonne question serait le problème du tritium dans l'environnement, dont nous avons l'exemple. Voilà des questions. Une autre question serait le problème du comportement des populations. Si vous allez trouver un SHS - quelqu'un du domaine des Sciences de l'Homme et de la Société - et que vous lui demandez de vous parler du comportement des populations, il vous donnera son avis, il va donc vous parler de son domaine. Or, cela couvre un domaine très large.

DÉBAT

Emmanuel KESSLER

Nous avons un moment de dialogue, je reviendrai vers vous dans un instant.

Je vais peut-être d'abord vous donner la parole, si vous souhaitez intervenir dans la salle. Merci de vous présenter, de façon à ce qu'il puisse y avoir un compte rendu exhaustif de la journée.

Monique SENE, membre de la commission spéciale et permanente d'information de La Hague

Je suis ravie d'apprendre que le CNRS va effectivement essayer de créer des unités qui pourront aider les CLI, étant donné que j'étais membre du CNRS et que j'ai milité pendant au moins 25 ans pour que cela puisse arriver !

Emmanuel KESSLER

Vous voyez que cela a été utile...

Monique SENE

Les choses font leur chemin. Ceci étant, l'expertise que demandent les CLI n'est pas très simple, étant donné qu'il y a les problèmes d'environnement, mais aussi des problèmes de sûreté, et tout le problème de la santé et des problèmes environnementaux. C'est vraiment un pluralisme parfait. Le fait d'avoir des spécialistes est très intéressant, mais cela ne permet pas de répondre à toutes les demandes. C'est la raison pour laquelle il faut justement des équipes pluralistes, sinon nous n'y arriverons pas. Nous n'avons pas vraiment besoin de spécialistes dans les CLI. Nous avons besoin de les interroger, mais nous avons aussi besoin d'aider justement la réflexion des CLI pour pouvoir faire un travail intéressant avec l'exploitant, poser des questions, suivre vraiment la vie de l'installation, c'est-à-dire ce que peuvent recevoir les personnes à l'extérieur et transmettre leurs questions. Il faut en effet aussi les écouter et savoir ce que nous allons effectivement faire.

Je pense que les spécialistes ne sont pas les bonnes personnes. Il faut des personnes qui aient de l'expérience et qui soient capables de rassembler tous les fils de quelque chose. C'est aussi peut-être une profession qu'il faudra essayer d'avoir au niveau du CNRS. Ce ne sont pas des experts, mais ce sont vraiment des personnes qui sont capables de voir un domaine dans son ensemble.

Emmanuel KESSLER

Est-ce que vous en voyez actuellement ?

Monique SENE

Il n'y en a pas. Même moi, j'ai une expérience de 30 ans qui m'aide, mais ce n'est pas suffisant. Vous savez, ce n'est pas nouveau. Quand on veut expertiser en chimie, etc., et que ce soit fait à l'extérieur, ce type d'expert est extrêmement important et difficile à obtenir. Finalement, un généraliste est toujours mal vu là où il est. Il n'est donc pas si simple de faire une carrière de généraliste.

Emmanuel KESSLER

Ce n'est donc pas forcément l'hyperspécialiste qui est le meilleur expert. C'est un peu votre message. Nous répondrons dans un instant.

Nous avons peut-être un témoignage. Nous devons avoir M. FOURNIER de la CLI de Gravelines. Je crois que vous avez mené une expérience en matière d'expertise indépendante. Vous pouvez nous dire si cela corrobore ou non ce qui vient d'être dit.

Nicolas FOURNIER, membre de la CLI de Gravelines, secrétaire général de l'ADELFA

Je reviendrai sur une contre-expertise menée à la suite des événements de Tricastin. On a voulu réaliser des analyses des eaux souterraines situées sous la centrale nucléaire de Gravelines, comme l'avait préconisé le ministre Jean-Louis BORLOO, qui n'a pas manqué de saluer cette initiative ce matin et je l'en remercie. Nous avons mené ces analyses. Il est certain que ce ne sont pas tellement les résultats qui sont intéressants, mais plutôt la méthodologie et le retour d'expérience.

Emmanuel KESSLER

Que disent simplement les résultats ?

Nicolas FOURNIER

Ils confirment les résultats des analyses déjà menées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire ou par l'exploitant EDF - quoique les mesures étaient beaucoup plus fines parce que le laboratoire de la CRIIRAD, que nous avons choisi, avait des limites de détection beaucoup plus basses. Finalement, on arrive à avoir des résultats très fins par un laboratoire associatif comme la CRIIRAD. Ils nous ont satisfaits.

Emmanuel KESSLER

Vous iriez donc dans le même sens que le rapport du Haut Comité sur le fait qu'il n'y a pas de danger immédiat sur ces rejets ?

Nicolas FOURNIER

J'aurais quand même des réserves parce que, dans la méthodologie et la stratégie du prélèvement des eaux souterraines, nous n'avons justement pas eu accès à tous les piézomètres que nous aurions voulu. Il est vrai que nous avons agi aussi avec pas mal de précipitation, puisque les événements du Tricastin ont eu lieu au début de l'été et que nous avons très vite décidé, dès début septembre, de mener cette contre-expertise. Quelques jours à peine nous ont permis d'élaborer une stratégie, avec beaucoup de précipitation : il a manqué des réunions de préparation, etc. Je ne m'étends pas sur ce point.

Sur le choix du laboratoire, il est très difficile de trouver un laboratoire indépendant qui convienne tout à fait aux desiderata du tissu associatif. Beaucoup de laboratoires sont clients ou ont comme clients les industriels du nucléaire. Sans remettre en cause leur professionnalisme, nous préférons avoir vraiment quelque chose d'irréprochable.

Nous nous sommes donc adressés à la CRIIRAD. Il faut savoir que les laboratoires indépendants de la CRIIRAD ont déjà beaucoup de travail. Ils ont du mal à gérer le temps pour répondre à toutes les demandes de contre-expertise. Il faut aussi des agréments délivrés par l'ASN pour ces analyses.

Ensuite, pour revenir au plan de prélèvement, nous aurions voulu avoir de plus nombreux points de prélèvement pour avoir une meilleure cartographie d'une éventuelle pollution des eaux sur la centrale. La CRIIRAD a toujours réclamé des analyses d'eaux souterraines sous les INB et n'a jamais obtenu de pouvoir analyser ces eaux. Je suis sûr que nous aurons bientôt accès à ces piézomètres, qu'ils soient réglementés ou non d'ailleurs.

Nous avons obtenu de pouvoir réaliser ces prélèvements. La CRIIRAD a demandé 16 litres d'eau en flaconnage plastique. Il n'est pas toujours évident, notamment quand on veut des analyses sur plusieurs puits, d'avoir ne serait-ce qu'un stock de bidons. Cela paraît très pragmatique, mais il faut avoir les bidons à disposition. Ensuite, une fois que l'on a fait le prélèvement et que l'on a scellé le colis, il faut voir comment l'envoyer au laboratoire : si on analyse des eaux contaminées, pose-t-on le sigle radioactivité sur le colis et envoie-t-on cela par Chronopost ? Comment faisons-nous ? Ce sont des questions très pratiques qui se posent vraiment au quotidien.

Évidemment, ces analyses demandent des financements.

Emmanuel KESSLER

Quel en a été le coût en l'occurrence ?

Nicolas FOURNIER

Il n'était pas exorbitant : entre 2 000 € et 3 000 € au total.

Emmanuel KESSLER

Que retenir-vous de cette expérience par rapport à ce qui a été dit sur la difficulté de trouver des experts indépendants ? Vous semblez l'avoir fait un peu sur tous les petits pièges, à la fois sur la collaboration et en même temps les limites de ce que peut vous proposer l'exploitant.

Nicolas FOURNIER

La loi du 13 juin 2006 et le décret du 12 mars 2008 nous offrent déjà cette possibilité de réaliser des contre-expertises, mais il n'y a rien dans la loi ni dans le décret sur les modalités d'application. Nous sommes un peu « livrés à nous-mêmes » et nous ne savons pas forcément comment nous y prendre.

Je voudrais savoir aussi dans quelle mesure la CLI est souveraine dans ses choix de prélèvement : est-elle vraiment maîtresse de sa stratégie d'expertise ou faut-il l'aval de l'Autorité de Sûreté, voire de l'exploitant, pour intervenir sur des puits qui sont propriété de l'exploitant EDF ?

Monique SENE, membre de la commission spéciale et permanente d'information de La Hague

Ce qui a été fait n'a rien à voir avec ce que j'ai dit, d'une certaine façon. C'est une précision importante parce que les mesures dans l'environnement faites par un laboratoire, analysées, etc., donnent une certaine vision des choses. Je vous ai parlé de l'expertise sur la sûreté. Ce n'est pas la même chose. Ce sont deux types différents.

Emmanuel KESSLER

Que vous inspire l'expérience de Gravelines, Marie-Pierre COMETS ?

Marie-Pierre COMETS, commissaire de l'ASN

Je crois que nous revenons au premier type d'expertise auquel je faisais allusion : les mesures et prélèvements.

Deux commentaires : dans le cas de Gravelines, des membres de la CLI ont accompagné une inspection de l'ASN pour réaliser ces prélèvements, avec l'accord de l'exploitant ; il est arrivé que d'autres membres de la CLI accompagnent des inspecteurs de l'ASN sur d'autres inspections, avec l'accord de l'exploitant ; deuxième point, vous faisiez référence à la difficulté de trouver un laboratoire pour faire les analyses de ces prélèvements. Cela avait également été abordé, en particulier avec le CNRS, mais nous cherchons à développer un réseau de laboratoires agréés pour avoir une offre de laboratoires plus importante que celle qui est disponible actuellement, pour pouvoir répondre à ces besoins d'analyses de mesures.

Marie-Anne SABATIER, CLI du Gard

À propos de recherche d'experts, c'est peut-être un point d'humour pour la personne du CNRS, mais nous avons besoin d'expertise ! Je vous lis : « *pour les effluents, radioactifs ou non, dont l'exploitant assure une autosurveillance permanente, à partir des mesures représentatives des rejets sur des substances chimiques, 10 % de la série des résultats des mesures portant sur ces substances chimiques peuvent dépasser les valeurs limites prescrites, sans toutefois dépasser le double de ces valeurs.* » Avez-vous fait le calcul ? Deuxième étape : « *ces 10 % sont comptés sur une base de 24 heures effectives de fonctionnement pour les effluents gazeux et sur une base mensuelle pour les effluents liquides.* » Réalisez-vous ce que cela veut dire ? C'est ce que nous avons dans une demande d'arrêté de rejets. Je demande un expert pour parler Français simplement et pour comprendre ce que l'on me demande !

Emmanuel KESSLER

Qui a écrit cela ?

Marie-Anne SABATIER, CLI du Gard

Je ne sais pas, c'est un document qui arrive par l'ASN. La CLI de Marcoule est priée de donner un avis sur les nouvelles limites de rejets dans l'environnement d'effluents gazeux et liquides.

Emmanuel KESSLER

Qui veut répondre ?

Marie-Pierre COMETS

Il faudrait que je relise, je ne vois pas le texte auquel vous faites allusion.

Marie-Anne SABATIER, CLI du Gard

Ce document est l'annexe I du projet d'arrêté interministériel fixant les limites de rejets d'effluents gazeux et liquides de Centraco, portant abrogation de l'arrêté antérieur. C'est un document que l'on a envoyé aux membres de la CLI de Marcoule pour donner un avis. Ce même document a été proposé au CODERST du Gard du 7 octobre 2008. J'étais en train de vous lire l'annexe à la décision. C'étaient les dispositions générales.

Bernard DELAY, CNRS

Je ne défendrai pas la clarté de cette phrase. Elle est tirée d'un document ; il faudrait que je regarde celui-ci et je ne l'ai pas lu. Simplement, si l'on veut pouvoir comparer un certain nombre de mesures dans l'espace et dans le temps, il faut que l'on ait, à un moment donné, une définition très précise des prélèvements et des mesures que l'on va faire, du rythme auquel on va le faire et puis il y a un problème de délai d'accumulation que l'on va regarder. C'est en gros ce qui est dit là-dedans, d'une façon qui n'est peut-être pas très claire.

Nous touchons là un problème qui n'est pas l'objet de cette table ronde, mais dont nous avons parlé ce matin : le problème de la communication. Il faut peut-être deux documents, un document pour le scientifique qui va faire les prélèvements, les mesures, etc., et qui, a priori, devrait savoir ce que cela veut dire, et un document pour les non-scientifiques, du moins pour les personnes dont ce n'est pas strictement le métier - dont je fais peut-être partie -, qui leur explique pourquoi et comment on fait cela. Il faut faire bien attention. Ce domaine est très compliqué et complexe, d'autant plus si l'on veut effectivement une expertise suffisamment large.

Je vais répondre à la question posée ici. Depuis maintenant 3 ans, l'environnement et le développement durable sont la priorité du CNRS, avec des moyens à la clef. Les choses ont beaucoup changé, vous voyez. Sur le problème de l'expert, on doit consulter l'expert le plus pointu, parce que c'est lui qui apportera les dernières connaissances sur un phénomène qui est très complexe et qui avance très vite. Simplement, il faut que nous fabriquions de façon virtuelle ce généraliste, qui, en fait, n'existe pas. Nous allons le fabriquer à travers l'expertise collective, c'est-à-dire que nous allons prendre les avis d'experts pointus. Simplement, il faut trouver la personne. En général, ce sont effectivement des personnes comme moi, d'un certain âge, qui ont à la fois l'expérience et la capacité de synthèse pour finalement rédiger l'expertise collective. Attention : au départ, il n'y a plus de généraliste. Cela ne peut plus exister, parce que les affaires sont beaucoup trop complexes. Vous avez des personnes qui ont une culture et qui peuvent s'en servir pour apporter et synthétiser les données des généralistes.

Emmanuel KESSLER

Il y a une autre intervention, puis on reviendra vers nos témoins.

Suzanne GAZAL, présidente du comité scientifique de l'ANCLI, vice-présidente de la CLI de Golfech

Toutes ces présentations étaient extrêmement intéressantes. Je noterai notamment celle de Bernard DELAY, sur le CNRS, qui constitue manifestement une ressource très intéressante en matière d'expertise. Par ailleurs, je rebondirai sur l'intervention de Monique SENE pour préciser, comme elle l'a fait elle-même, qu'une étude et sa coordination scientifique supposent à mon sens une articulation. Celle-ci gagnera tout au moins en pertinence et en crédibilité si une articulation est faite avec la ou les spécificités de l'installation ou des installations qui sont en expertise.

En attestent d'ailleurs les études et les avis qu'a émis le comité scientifique depuis 2 ans ; en atteste également la tierce expertise conduite à Golfech, en amont du renouvellement des autorisations de rejet, pour laquelle la CLI m'avait demandé de réunir un collège d'experts.

J'ai réuni 6 experts sur différents aspects, notamment sur la problématique des rejets, qui ont bien montré - et qui montrent toujours d'ailleurs - qu'une bonne connaissance de la spécificité des problèmes posés par le site permet de poser les bonnes questions et de faire des liens et des articulations entre les différents domaines. En effet, les domaines ne sont pas étanches ni cloisonnés. Ils permettent d'orienter au mieux la réflexion des experts. Mon expérience me montre que cette connaissance du terrain et ce regard pluridisciplinaire sur les différents aspects de la problématique du nucléaire ne peuvent que contribuer à valoriser les expertises qui sont conduites et à leur faire gagner en pertinence et en crédibilité.

Emmanuel KESSLER

Une dernière intervention au fond de la salle ?

Raymond SENE, membre du Groupement de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire (GSIEN).

Je suis le « prince consort » de Madame et également un ancien du CNRS ! Cela fait aussi environ 30 ans que je participe à ce genre d'opération, qui consiste à faire de l'analyse sur les problèmes nucléaires et de l'expertise sur différents sites de centrales, par exemple.

On dit que les CLI ont besoin d'experts. Pour pouvoir travailler, les experts ont besoin de données mais qui leur soient fournies par les exploitants. Nous avons donc toujours un problème à ce niveau sur la façon dont les exploitants traînent plus ou moins les pieds ou nous communiquent des informations qui sont parfois, non pas édulcorées, mais un peu « légères ».

Par exemple, quand on nous pose la question dans une CLI ou quand on participe à la CLS de Fessenheim, pour les analyses d'incidents qui ont eu lieu dans la période interréunions, on demande quand même une explicitation des incidents un peu plus fine que ce qui est fait. En effet, nous ne pouvons pas toujours nous rendre très bien compte de ce qui se passe avec cela : nous ne sommes pas au courant de tout ce qui s'est passé ; nous sommes en définitive dans une certaine incertitude.

Nous avons essayé il y a quelques années, dans le cadre du Conseil Supérieur de la Sûreté et de l'Information nucléaire - j'étais membre de cette institution vénérable depuis 1981 et du temps de la présidence de Philippe LAZAR -, de faire une étude épidémiologique sur les incidents et accidents. Nous voulions mettre en place un système de base d'analyse, pour analyser les incidents qui avaient eu lieu réellement et essayer de faire de l'épidémiologie : c'est-à-dire établir vraiment des références croisées entre tout cela pour faire émerger des causes qui n'étaient pas évidentes, mais qui avaient des points communs entre elles. Nous avons fait un énorme travail sur la question. EDF était tout à fait d'accord avec nous. Nous avons le soutien de l'inspecteur général de la sûreté d'EDF. Du côté du CEA et de l'IRSN, cela traînait sérieusement les pieds. Dans l'interprésidence entre M. LAZAR et M. VAN DER REST, le projet est « passé à la trappe », alors que c'était une chose très intéressante pour faire avancer la sûreté d'une façon générale et comprendre pourquoi certains événements qui ont eu lieu peuvent très bien se reproduire ailleurs.

C'était de l'expertise, qui plus est commanditée par le Conseil Supérieur de Sûreté : ce n'était pas des « écolos » du coin. Dans ces conditions, si nous n'avons pas une ouverture beaucoup plus importante des exploitants, la notion d'expertise auprès des CLI est à mon sens un vœu pieux.

Emmanuel KESSLER

Vous mentionnez une ouverture auprès des exploitants. Florion GUILLAUD et Jean SENAME, vous allez peut-être réagir puisqu'on ne vous a pas entendus jusqu'à présent.

Florion GUILLAUD, CLIN du Blayais

Je voudrais résumer un peu ce que j'ai entendu. Je vous remercie, Madame, parce que nous avons assisté pendant 30 secondes à du Molière et que nous avons eu droit à un discours de M. Diafoirus. Finalement, c'est cela. Cela illustre réellement la situation dans laquelle sont les

CLI. Chacune d'elles ne peut avoir des experts en nombre suffisant et suffisamment « à la page » pour examiner les dossiers et donner des avis pertinents.

Autrement dit, cela justifie l'existence d'un comité scientifique au niveau de l'ANCLI. En effet, il nous faut des personnes qui soient capables, comme au temps des Incas, de parler avec les « prêtres », qui sont les experts. D'après ce que vous disiez, nous nous apercevons qu'il existe un langage d'expert. Je faisais moi-même des expertises à une époque et je devais être comme les prêtres, utiliser mon langage. Vu de l'extérieur, cela paraît assez ésotérique. Le comité scientifique est donc une nécessité vitale et c'est un des trépieds à la base de l'ANCLI.

Emmanuel KESSLER

Pourquoi ne l'avez-vous pas saisi sur l'affaire du Tricastin, par exemple ?

Florion GUILLAUD

Justement, le problème est que l'on bute ensuite sur deux aspects, dont un aspect technico-administratif. M. MORICHAUD l'a cité, mais il n'a pas fait l'examen critique du déroulement.

On prend une décision le 6 juin 2006 pour procéder à une expertise et on se rend compte finalement que cette expertise ne sera réalisée que fin 2009, soit 3 ans et demi après. C'est donc la démarche administrative qui conduit d'abord à décider de l'expertise qu'il faut.

Le deuxième aspect consiste à convaincre les financiers à passer par toute la formulation administrative qui conduit à mener des expertises de longue haleine. À côté de cela, on nous dit de faire attention, car nous ne faisons que des budgets annuels. N'oubliez pas la règle d'or de la comptabilité publique : l'annualité des budgets. Autrement dit, nous sommes incapables actuellement de prévoir des budgets d'expertise sur 3, 4, 5 ou 10 ans, sauf si nous sommes dans un statut associatif, qui peut avoir un financement pérenne. Dans ce dernier cas, nous pouvons établir des budgets sur le long terme et prévoir des opérations de longue haleine. Sinon, nous ne le pouvons pas.

Concernant les interventions d'urgence, quand on veut mobiliser des experts d'urgence, il faut d'abord que le comité scientifique soit saisi. C'est lui qui peut examiner le bien-fondé de la question et la façon dont on la pose. Vous avez dit vous-même que la façon de poser la question impliquait la réponse. On rejoint un peu Einstein...

Là aussi, il faut que le comité scientifique soit composé de personnes suffisamment éminentes dans leur partie, multidisciplinaires, qui disposent de temps mais aussi de moyens de déplacements - il n'est pas question de se déplacer en mobylette. Cela implique des moyens.

Vous allez dire que M. GUILLAUD est toujours en train d'insister sur les moyens, mais vous voyez bien que cela ne se fait pas comme cela.

Par ailleurs, une fois que ce comité scientifique a examiné le projet, il doit consulter des experts. Nous avons là un conflit d'intérêt : à qui s'adresse-t-on ?

Quant à nous, simples bénévoles, qui voulons apporter notre pierre à l'édifice de la gouvernance locale sur l'utilisation de l'énergie nucléaire dans la production d'électricité, nous sommes démunis. Je reviens donc sur ce que je disais ce matin et c'est une antienne chez moi : « réglez tout d'abord le budget pérenne des CLI ».

Emmanuel KESSLER

Une réaction, très rapidement.

Jean Pierre MORICHAUD, CIGEET

Je voudrais rassurer M. GUILLAUD. Si cela a duré aussi longtemps, je pense que c'est parce que nous avons affaire à une CLI qui se réunissait une fois tous les 6 mois. Nous avons obtenu, avec la nouvelle loi TSN, un engagement de la part du président de la CLI lors de la dernière réunion, selon lequel elle se réunira non plus deux mais trois fois par an. Cela ira donc déjà un peu plus vite.

Emmanuel KESSLER

Nous verrons les fréquences de réunion dans l'enquête qui a été faite.

Jean Pierre MORICHAUD

Par ailleurs, je vous rappelle - et j'espère qu'il va pouvoir nous en parler - que l'IRSN essaie de mettre sur pied une méthode pour faire, d'une manière un peu plus rapide et un peu plus efficace, ses études centrées autour des installations nucléaires. Elle sera à la disposition des CLI et supposera que le terrain ait déjà été « débroussaillé ». Il faut dire que j'ai dû me mettre au langage des épidémiologistes pour comprendre ce que l'on me racontait. Je vous avoue qu'il m'a bien fallu trois ans pour arriver à pouvoir comprendre où nous en étions. J'ai même essayé de faire des publications pour obtenir que les choses avancent un peu plus vite. Dans le domaine de l'épidémiologie, vous vous apercevrez à l'usage que les choses ne sont pas très claires et n'avancent pas beaucoup, parce qu'il n'a pas beaucoup de gens qui veulent les faire avancer.

Jean SENAME, CLI de Gravelines

Je voudrais simplement rebondir sur l'expertise qui a été faite à Gravelines et qui vous a été présentée. Nous nous demandions au début si une expertise pluraliste était possible : oui, l'expertise pluraliste est possible. Nous en avons en quelque sorte administré la preuve. C'est un progrès, incontestablement. Nous revenons de loin dans ce domaine, qui faisait quand même partie de nos demandes depuis pas mal de temps.

Cependant, on peut considérer que ce qui s'est fait sur Gravelines n'a jamais été qu'un test. En effet, aller chercher la qualité de l'eau sous la centrale nucléaire de Gravelines n'était peut-être pas un angle d'attaque particulièrement intéressant, dans la mesure où l'eau est saumâtre chez nous : elle n'est utilisée ni pour l'irrigation, ni, à plus forte raison, pour la boisson, bien sûr, ni même pour arroser les jardins. C'est bien de l'avoir fait, mais j'aurais préféré, à la limite, que l'on consacre l'argent à autre chose. Bien évidemment, on ne va pas faire des expertises pour tout et pour rien : je crois que nous sommes d'accord.

Cela dit, pour une expertise intra-muros, comme ce fut le cas pour Gravelines, je pense que le problème auquel on se trouve confronté est en fait celui du poids que peuvent avoir les associatifs pour savoir où faire cette expertise, par exemple. Chez nous, cela a été fait sur le piézomètre le plus éloigné de la zone névralgique. Je ne dirais pas que nous étions sûrs de ne rien trouver, mais c'est presque cela. Tout s'est fait dans la précipitation : c'est peut-être pour cette raison que nous n'avons pas réussi à faire passer le message.

Je pense qu'il faut que nous maîtrisions ce genre de question : où, comment procéder, etc. ? Je pense que le président de la CLI de Gravelines partage beaucoup notre point de vue sur cette question et c'est ce qui est fondamental à l'avenir à mon sens. Nous allons toujours trouver des experts. Le tout est de passer la bonne commande et de le faire de manière pertinente au possible.

Emmanuel KESSLER

Merci à vous tous. Nous pouvons vous applaudir et vous remercier d'avoir répondu aux questions.

TABLE RONDE N° 3 - DE QUELLES FORMATIONS LES CLI PEUVENT-ELLES BENEFCIER ?

Emmanuel KESSLER

Nous allons tout de suite passer à la question de la formation - de quelles formations les CLI peuvent-elles bénéficier ? - avec Alexis CALAFAT, qui va nous rejoindre, président de la CLI de Golfech, membre du Conseil d'Administration de l'ANCLI et membre du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire.

Nous accueillons André DIGOIN, directeur délégué Sûreté à la Direction de la Production Nucléaire d'EDF, et François ROLLINGER, responsable de la division Ouverture à la Société – le dialogue avec la société civile - à l'IRSN. Merci à tous les trois.

Comme nous l'avons fait tout à l'heure, pour ouvrir un peu le débat, M. CALAFAT va peut-être réagir, nous allons partir des CLI en particulier.

Je ne sais pas si vous avez répondu à ce questionnaire et si vous avez été disciplinés, puisque dix CLI ont répondu pour l'instant mais cela viendra. Il est intéressant de voir un peu où en sont les CLI en matière de formation. C'est tout de même relativement représentatif. Cela vous donne un peu la température.

Les CLI et la formation : résultats d'enquête

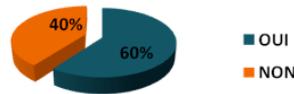
LES CLI ET LA FORMATION

REMARQUES

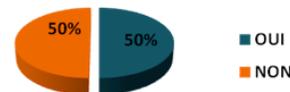
. Les réunions des CLI sont considérées comme un lieu de formation pour les membres des CLI

. Le nombre de réunions organisées par les CLI est très variable : de 2 à près de 20 par an

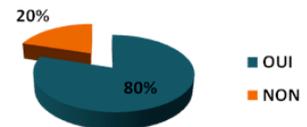
➤ Les réunions des CLI servent de formation aux membres



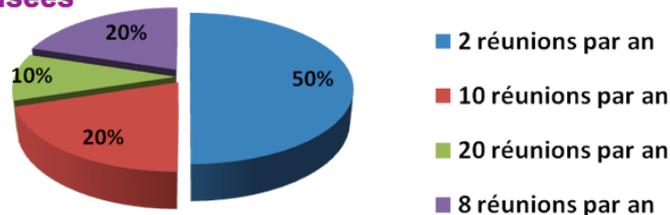
➤ La CLI participe à des inspections avec l'ASN



➤ La CLI participe à des visites organisées par l'exploitant



Nombre de réunions organisées chaque année par les CLI



Les réunions des CLI sont tout d'abord bien sûr considérées comme un lieu de formation pour les membres des CLI. C'est ce qui est estimé par 6 CLI sur 10, qui pensent que les réunions des CLI sont déjà importantes en elles-mêmes, sans entamer d'action, à travers l'échange d'information qui s'y fait. C'est aussi une forme de formation. Aujourd'hui, le principal vecteur de la formation de leurs membres pour les CLI est peut-être les réunions elles-mêmes.

La CLI participe-t-elle à des inspections avec l'ASN ? Nous en avons parlé tout à l'heure à propos d'une initiative particulière. Nous avons 50/50, mais c'est peut-être un point qui doit être développé.

La CLI participe à des visites organisées par l'exploitant : nous en parlerons tout à l'heure avec EDF. Je crois que cela se sentait d'ailleurs dans certaines de vos conférences précédentes : désormais, nous pouvons dire que c'est entré dans les mœurs. On a presque envie de dire à EDF

qu'il faut aller plus loin que la visite. C'est peut-être trop organisé, justement, comme nous le verrons. Beaucoup de CLI font des choses avec l'exploitant. C'est un souhait qui s'exprime aussi de façon plus qualitative : il faudrait que l'Autorité de Sûreté Nucléaire puisse ouvrir plus souvent ses inspections aux membres des CLI. Nous avons vu que cela s'est fait dans un cas, mais il y a sans doute une demande formulée dans un certain nombre de CLI.

Le dernier élément est le nombre de réunions organisées chaque année par les CLI : deux réunions par an, c'est la moyenne pour 5 CLI sur 10. 20 % tiennent 10 réunions par an, 10 % tiennent 20 réunions par an et 20 % tiennent 8 réunions par an. Une CLI sur deux tiendrait donc deux réunions par an. Ce fonctionnement des CLI est très lié au personnel détaché pour la faire fonctionner. Là où il y a plus de personnel et plus de moyens humains, l'activité de la CLI est plus dynamique, y compris en termes de réunion. La mobilisation des Conseils Généraux, qui semble à présent plus grande qu'il y a quelques années, pourra peut-être dynamiser votre activité.

Comment percevez-vous ces résultats, M. CALAFAT ? Comment vous situez-vous sur ce tableau et que mettez-vous en avant, en quelques points, pour parvenir à une meilleure formation, bien sûr, des membres des CLI, mais aussi de ceux qui ont à travailler ou de ceux qui s'intéressent à ces questions ?

Alexis CALAFAT, président de la CLI de Golfech, membre du Conseil d'Administration de l'ANCLI et membre du HCTISN

Je me classe dans la moyenne, puisque nous avons affaire à une moyenne avec des éléments très importants en nombre de réunions et à des CLI qui se réunissent moins. Encore faut-il savoir, dans cette demande, si les réunions ne sont que des Assemblées Générales ou si les différentes réunions sont aussi prises en compte, ce qui peut changer énormément les chiffres. Il faut voir comment a été tournée la question et surtout comment on y a répondu.

C'est tout à fait le reflet du fonctionnement des CLI de l'ancienne norme, avant la loi du 13 juin 2006, puisque des contraintes minimales nous sont désormais fixées par la loi, qu'il faudra tenir, et il faudra certainement aller au-delà. C'est aussi l'actualité qui commande les réunions. On ne fait pas des réunions pour le plaisir d'en faire. Il faut trouver des thèmes.

Les sources d'information

Vous avez parlé des sources d'information, du fait que l'on tourne autour de l'exploitant et de l'ASN. On oublie une source très importante, qui est la rumeur publique. Ce qui se dit dans un bistrot est très important. On habite à côté d'une centrale nucléaire : quand vous allez dans le bistrot, vous entendez tout et rien. C'est là qu'il faut aussi aller. C'est une source importante, parce qu'on a toujours dit qu'il n'y avait « jamais de fumée sans feu ». Il est vrai que c'est déformé, mais il y a toujours une part de vérité derrière. Ces sources d'information sont à prendre en compte, parce qu'à une certaine époque, l'information, qui est très améliorée maintenant, n'existait pas comme à présent, avec cet esprit de transparence. C'est donc une des sources importantes d'information.

Je pense que cela correspond à la moyenne du fonctionnement des CLI. Chacun, bien sûr suivant ses spécificités, se retrouve dans ces résultats.

Emmanuel KESSLER

Quelles sont vos actions de formation plus spécifiquement ?

Alexis CALAFAT

Je ne vais pas parler spécialement des formations, mais je vais présenter un peu le cadre du sujet. Tout d'abord, pourquoi avons-nous un besoin de formation pour les CLI ?

Les besoins de formation

Pour répondre aux besoins des nouveaux membres : il faut savoir que nous avons des membres nouveaux en permanence. Il y a donc un besoin permanent de formation, puisque vous savez que nous sommes élus en fonction de notre temps de mandat et que les mandats, que ce soit des mandats d'élus ou au niveau associatif, peuvent être souvent renouvelés.

Pourquoi ? Pour comprendre les informations qui nous sont transmises, que ce soit par des experts du nucléaire, par l'exploitant, par l'Autorité de Sûreté, par l'IRSN, par des bureaux d'étude, des organismes, etc., ou par la presse et la presse spécialisée qui en parlent. Cela nous permet bien sûr de participer efficacement au débat, de poser les bonnes questions et de faire des propositions, si possible constructives, puis de diffuser au public des informations pertinentes facilement compréhensibles ; d'où la difficulté à lever, au niveau des CLI, de pouvoir bien comprendre pour pouvoir traduire en un langage clair et accessible au grand public.

Emmanuel KESSLER

Êtes-vous un peu entre les deux, ni expert ni spectateur passif ? Faut-il un juste milieu ?

Alexis CALAFAT

Tout à fait : nous ne voulons pas être des experts. En effet, à partir du moment où nous sommes experts, nous assistons au genre de débat que nous venons d'avoir. Il ne faut pas tomber dans ce piège. Il y a des experts, ils sont faits pour cela et ils sont là pour apporter une information. Il faut que nous soyons capables de comprendre cette information. Le défaut des experts - qui ont fait depuis longtemps l'effort d'améliorer leur langage -, c'est leur langage compliqué et, bizarrement, dans le nucléaire, il est plus compliqué qu'ailleurs. D'où la nécessité de le traduire.

Emmanuel KESSLER

Cette complication extrême du nucléaire, est-ce uniquement la complexité du sujet ou la volonté parfois de « noyer le poisson », selon vous, de faire en sorte que plus c'est compliqué, moins on va y regarder ?

Alexis CALAFAT

Je ne pense pas que ce soit fait pour « noyer le poisson ». Chaque métier a un langage. J'ai un métier avec un langage particulier. Le nucléaire a un langage particulier. Ils se comprennent entre eux. Quand nous arrivons, nous sommes des personnes de l'extérieur. C'est peut-être aussi notre force. Nous sommes dans un nouveau monde et nous posons des questions, nous cherchons à comprendre. Si nous avons un minimum de formation, nous pouvons déjà essayer de commencer à donner un début de réponse.

Ensuite, quel domaine de connaissance serait souhaitable ? Il serait souhaitable de connaître, bien sûr, les grands principes de la sûreté nucléaire - vaste sujet -, toutes les spécificités de la radioactivité et le fonctionnement des installations, qu'il s'agisse de la surveillance de l'environnement, des sites nucléaires, des rejets et des déchets, du traitement des rejets et des déchets ou des situations incidentelles et accidentelles.

Sur le type de formation, il faut éviter de rentrer justement dans un cadre trop formaté afin de garder la spécificité de chaque CLI. C'est notre force. Il faudrait des formations de base, surtout théoriques, des formations spécifiques lors des visites techniques ou des missions. Les réunions des CLI, telles que nous en avons parlé, sont un bon élément de formation. Il faut aussi, bien sûr, participer comme nous le faisons aujourd'hui aux conférences et séminaires relatifs à des sujets

concernant le nucléaire. Tous ces éléments désignent des lieux où l'on peut trouver de l'information et surtout se former, puisque c'est ce que nous cherchons en fin de compte.

Bien sûr, il faut faire appel à des organismes de formation, mais attention aussi à ne pas tous avoir recours aux mêmes organismes, pour éviter d'avoir des CLI formatées, qui ont toutes la même formation et qui ont toutes le même discours. Il faut aussi éviter ce piège pour ne pas avoir le même langage et retomber dans des CLI nationales, où tout le monde parle de la même façon.

En conclusion, les membres des CLI doivent avoir des connaissances de base. Les organismes qui assurent la formation doivent être diversifiés. Il ne s'agit surtout pas de former des experts, mais de permettre aux CLI de rechercher des informations en gardant leurs spécificités et leur pluralisme.

Emmanuel KESSLER

Une question subsidiaire : n'y a-t-il pas un problème de temps pour les membres des CLI ? Je pense aux élus locaux, par exemple, qui ont de nombreuses obligations. Mis à part quelques militants associatifs spécialisés ou des personnes retraitées qui s'impliquent dans ces sujets, dès lors que ces personnes sont en activité, ont-elles justement le temps de recevoir plus de formation que les deux réunions par an de la CLI ?

Alexis CALAFAT

C'est un des problèmes et j'entends souvent des membres de CLI du monde associatif qui reprochent aux élus d'être absents. Encore récemment, cela s'est vérifié. Il est vrai que l'on demande de plus en plus aux élus, mais il y a aussi, derrière, les responsabilités dont nous avons discuté ce matin avec Mme LAVILLE. Nous serons bien obligés d'avoir un minimum d'informations. Soit on délègue auprès de nos personnels, soit on s'y implique, mais il faudra quand même penser sur le sujet et l'aborder. Nous pouvions jusqu'à maintenant l'éviter, mais si la loi vient à être plus sévère, il faudra bien s'en imprégner.

Dans les sujets de discussion que nous avons, entre autres sur le sujet qui me concerne dans le cadre de l'ANCLI, puisque je gère la commission post-accidentelle, se pose en fin de compte la question de l'information et de la formation des élus qui sont en dehors du PPI. En effet, le risque, comme nous l'avons vu sur Tchernobyl, va bien au-delà du périmètre PPI de 10 kilomètres. Les élus de cette zone n'ont absolument pas cette information ou cette formation. Je pense qu'il y a un gros travail à faire pour amener ces personnes, qui n'ont même pas la notion du risque qu'elles peuvent encourir avec une centrale, à prendre connaissance et surtout conscience de ce risque.

Emmanuel KESSLER

André DIGOIN, nous allons prolonger la réflexion avec vous. Je rappelle que vous êtes directeur délégué Sûreté à la Division de la Production Nucléaire d'EDF. Vous avez dirigé des centres de production d'électricité nucléaire, le dernier étant Belleville sur Loire. Cela veut dire que vous avez passé beaucoup de temps sur les sites nucléaires à travailler avec les CLI, à les associer ou à répondre à leurs demandes.

André DIGOIN, directeur délégué Sûreté à la Direction de la Production Nucléaire d'EDF

Nous sommes tout à fait conscients que les membres de CLI et les CLI ont des besoins en matière de formation et l'exploitant peut répondre en partie à ces besoins.

Des apports élargis à l'ensemble du parc nucléaire

Il est important que l'on puisse donner sur les CNPE des éléments de compréhension aux membres de la CLI sur ce qui se passe dans nos centrales. Je pense qu'il existe déjà un moyen simple pour développer ces connaissances : tirer profit des événements de la vie courante du CNPE, mais aussi de ce qui se passe sur le parc nucléaire. En effet, quand on est sur un CNPE, il se passe aussi des événements sur le CNPE voisin. Il faudrait voir au niveau national ou dans d'autres entreprises de la filière nucléaire. Je citerai des exemples qui sont développés dans les centrales et que je mettais moi-même en œuvre.

Des formations sur le terrain

Au-delà de la présentation en salle de tel ou tel événement ou de telle ou telle opération, il est important de la compléter par ce que j'appellerais la formation sur le terrain. Assister à une opération de manutention du combustible a beaucoup plus de valeur que de se limiter à la seule présentation sur le terrain. Découvrir le pilotage d'un réacteur, grâce au simulateur que l'on a implanté, mettant en situation les opérateurs dans des situations extrêmement complexes permet d'appréhender ce que l'on appelle le pilotage et le facteur humain. Assister à un exercice incendie ou participer aussi à un exercice de crise nucléaire contribue à cette formation. Se rendre compte sur place de la maîtrise du risque Inondation, à travers la visite que j'avais organisée à l'époque de

la construction de la digue du Blayais – puisque nous avons aussi construit une digue à Belleville -, permet à mon avis de développer ces connaissances et d'aider utilement les membres de la CLI à les apporter en externe.

Des formations à la carte

Je crois qu'il ne faut pas se limiter à cela, nous pouvons faire également des formations à la carte. Nous sommes tout à fait en mesure, sur des thèmes donnés demandés par les membres de la CLI, de faire des présentations ou des visites à la carte, y compris en sollicitant des experts internes ou externes à l'entreprise, de façon à pouvoir répondre aux questions que se posent les membres de la CLI.

La prise en compte des filières de production

J'ajouterais un élément, parce que je l'avais vécu sur la CLI avec laquelle je travaillais sur Belleville sur Loire : pour développer les connaissances des membres de la CLI, il est également essentiel d'aller au-delà du périmètre du simple CNPE. Je citerais par exemple la compréhension de l'ensemble de la filière nucléaire et du cycle du combustible, comme la filière nucléaire de la construction à la déconstruction, en intégrant la gestion des déchets. On peut également découvrir d'autres filières de production de chaleur ou d'électricité, qui permettent aux membres de la CLI de pouvoir répondre aux populations en comparant ces différentes filières.

Les limites de la formation

Il est vrai qu'il y a des limites pour nous à l'exercice : les préoccupations des membres d'une CLI ne sont pas obligatoirement toutes les mêmes. Le niveau de profondeur, d'expertise ou de compréhension de tels ou tels éléments n'est pas toujours identique. M. CALAFAT disait que le nucléaire reste une industrie complexe : tout en ayant le souci de la vulgarisation et de traiter les sujets dans l'objectif de répondre aux préoccupations des CLI, nous ne pouvons pas former les membres des CLI sur tout le champ de cette complexité. Ce sont davantage des thèmes qui les intéressent que nous pouvons choisir ensemble.

Emmanuel KESSLER

Avez-vous l'impression d'être suffisamment sollicités par les CLI ou souhaiteriez-vous l'être davantage ?

André DIGOIN

Cette sollicitation est le résultat d'un travail de proximité et d'information que doit l'exploitant, au-delà des obligations de la loi de Transparence Nucléaire, puisque cela date de bien avant. Je pense - pour l'avoir été - que l'exploitant a un devoir de proactivité. Il doit se demander si le président ou les membres de la CLI n'auraient pas besoin de telle ou telle information de sa part, alors que cet événement n'a pas eu lieu sur son CNPE, par exemple.

Emmanuel KESSLER

François ROLLINGER, vous apportez un regard complémentaire à travers l'IRSN, sur ce que vous pouvez proposer au CLI en matière de formation et notamment - cela a été dit tout à l'heure par un des intervenants – comment vous pouvez les aider, dans une approche un peu méthodologique, par exemple à trouver la bonne approche de l'expertise. Cela fait partie des choses que vous pouvez faire.

François ROLLINGER, responsable de la division Ouverture à la Société de l'IRSN

Il ne s'agit pas de formation pensée de manière purement scolaire avec un séminaire de formation. Il s'agit de voir en quoi la collaboration que l'on mène avec l'ANCLI et les CLI contribue à la montée en compétences des CLI et les aide à accomplir leur mission. C'est bien dans cette logique que j'ai pensé ma présentation.

Sur quoi se fonde l'implication de l'IRSN sur ce point ? La loi TSN est l'aboutissement d'un cycle. Les techniciens et les experts ont l'habitude de travailler entre eux : ils se comprennent très bien, ils parlent le même langage entre experts de l'Autorité, experts de l'IRSN et experts des exploitants.

Nous sommes dans une situation où, de plus en plus - cela ne date pas d'hier -, les acteurs de la société et les CLI veulent entrer dans le jeu et prendre la parole. Cela comporte deux implications. Tout d'abord, cela implique le devoir pour l'IRSN, comme pour les autres acteurs du système, de permettre aux CLI de disposer de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. C'est ce qu'a évoqué ce matin Mme LAVILLE.

Nous avons ensuite un autre aspect. Je me permets de paraphraser Jean-Louis BORLOO, qui disait que c'est la confrontation qui permet de voir les divergences et les accords et que c'est

de la confrontation que naît le progrès. Dans notre travail avec l'expert, les exploitants, nous sommes déjà dans la confrontation et la négociation technique. Nous avons un nouvel acteur et il faut que nous nous confrontions à son point de vue. Pour se confronter à un point de vue, il faut au moins être deux et avoir un dialogue.

Je voudrais tuer une certaine idée : j'imagine que ce n'est pas le cas de qui que ce soit dans cette salle, mais on a tendance à dire de temps en temps que l'IRSN, qui est déjà quasiment l'expert monopolistique des pouvoirs publics, devrait avoir le monopole de l'expertise pour les CLI. Si c'était le cas, nous n'aurions pas d'interlocuteur et nous n'aurions personne à qui parler. Ce serait complètement contre-productif et cela n'aurait pas de sens.

Les missions de formation de l'IRSN

Je veux juste rappeler deux cadres à notre mission : nous avons, d'une part, les missions de l'IRSN fixées par son contrat d'objectif et par son décret, qui dit que l'on doit contribuer à la formation et l'information ; d'autre part, le fait de mettre nos informations et notre expertise à la disposition des CLI et de mettre en œuvre des expertises pluralistes à la demande des pouvoirs publics. Pour coordonner et mettre en œuvre tout cela, nous avons, depuis 2003, un protocole d'accord avec l'ANCLI avec différents sujets : la formation, l'accès aux informations, la réalisation d'études et d'expertises pluralistes, et nous nous voyons 3 ou 4 fois par an pour discuter de la façon de conduire cette collaboration le mieux possible.

Le retour d'expérience des formations des CLI

Le premier transparent porte sur la formation au sens traditionnel du terme. Concernant le REX, si je mettais des petits *smileys* pour dire si c'est bien ou non, celui-là ne serait pas très souriant. Nous avons fait effectivement une formation ouverte à plusieurs CLI en 2003, qui n'a pas mal marché. Nous avons voulu la refaire l'année suivante, à la demande de l'ANCLI, mais nous n'avions finalement pas d'inscrits.

Emmanuel KESSLER

Qu'est-ce que le REX ?

François ROLLINGER

C'est le bilan, le retour d'expérience des formations.

Nous avons aussi mis à notre catalogue une formation spécifique pour les CLI, « Gouvernance et citoyenneté radioprotection », avec, bien sûr, le souci exprimé par M. CALAFAT de n'avoir pas simplement quelque chose d'intangible sur catalogue, mais que cela puisse être adapté à une situation locale. Nous l'avons fait deux fois, à Saclay et à Toulon. Nous en avons parlé, nous l'avons rendu public et nous en avons parlé en Comité de Suivi avec l'ANCLI, mais il n'y a pas de nouvelle demande jusqu'à présent. Quelque part, cela ne doit pas être adapté. L'IRSN n'est peut-être pas le mieux placé pour cela, après tout, et l'IRSN est aussi disponible pour intervenir dans une formation dont il ne serait pas l'organisateur. C'est un aspect. Effectivement, la formation à Saclay est quelque chose d'intéressant à mon sens. Les données de base, l'impact sanitaire des INB, le cas particulier de Saclay et la perception et la gouvernance des risques donnent différents aspects. Cela reste disponible, mais cela ne fait pas le tour des sujets.

Les actions de l'IRSN avec les CLI

Le deuxième sujet est celui des actions que nous menons avec des CLI ou à l'initiative de l'ANCLI ou de l'IRSN. Par exemple, nous savons bien que la surveillance de l'environnement n'est pas une tâche facile. Il y a des millions de données disponibles, mais les membres de CLI nous disent qu'ils n'y comprennent rien. Avec l'ANCLI, nous nous sommes demandés si nous ne pouvions pas construire ensemble une manière de présenter ces données sur la surveillance de l'environnement, qui soit intelligible pour les citoyens et pour le monde des CLI.

Nous avons mené une action qui est en train de se terminer avec les CLI du bassin de la Loire depuis 3 ans. Je ne vais pas vous donner ses conclusions, mais c'est un processus dans lequel les membres qui y ont participé ont acquis une compétence et sont formés sur la surveillance de l'environnement. Et les membres de l'IRSN se sont aussi formés aux questions des CLI : il ne faut pas oublier cet aspect.

De même que Christophe MÜRITH vous a parlé du GRNC, nous pourrions parler du GEP Mines : la participation de membres de la société, de membres de CLI, d'experts associatifs ou d'autres experts, d'experts universitaires dans des actions de longue durée de ce genre, contribue à leur formation, à leur montée en compétences et à les rendre disponibles pour d'autres CLI, pour d'autres expertises et pour d'autres études.

L'accompagnement par l'IRSN

Enfin, lorsque l'on travaille de façon traditionnelle, un accompagnement est également possible. Nous avons créé, il y a deux ans, avec l'ANCLI un groupe de travail IRSN/ANCLI sur l'accès à l'expertise, ce qui nous permet de travailler avec ce que l'ANCLI a appelé ses groupes permanents. Nous avons trois groupes de travail permanents inter-CLI sur la sûreté des réacteurs, les déchets et le post-accidentel, ce dernier étant animé par Alexis CALAFAT. Dans ce cadre, nous avons des réunions et nous échangeons avec eux.

Un simple exemple : le travail avec le groupe permanent Déchets de l'ANCLI a contribué à la préparation du colloque Tritium qui a eu lieu à Orsay récemment, qui était très réussi et lors duquel il y a eu de multiples interventions.

Il y a aussi le thème essentiel de l'impact sanitaire. J'avais peut-être anticipé la demande de Jean-Pierre MORICHAUD. Cette question de l'impact sur la santé est récurrente : c'est évident et légitime. Qu'est-ce qu'une étude épidémiologique ? Que peut-on faire ? Il y a la tentation chez les épidémiologistes de dire que l'on ne verra rien de toute façon au niveau local, car la puissance statistique n'est pas assez forte, etc. Les gens souhaitent savoir quelle est la santé autour de leur installation, si l'on est plus ou moins malade, comment, etc. Cela reste une question légitime et forte.

Nous avons décidé avec l'ANCLI de créer un groupe de travail pour essayer de faire un guide qui devrait sortir au premier semestre, disant ce qu'est une enquête épidémiologique descriptive, les données auxquelles les gens pourraient avoir accès, les méthodes : en bref les questions essentielles qui se posent pour aborder ce problème. Quand je parle de l'ANCLI, ce ne sont pas seulement les membres du Conseil Scientifique. Dans ce groupe de travail, Jean-Pierre MORICHAUD de la CIGEET et des personnes de Gravelines nous ont posé des questions. Certaines personnes étaient venues du S3PI de Dunkerque pour illustrer le sujet.

La conviction que nous avons est que la montée en compétences des différents acteurs se développe surtout dans des actions communes et en développant ensemble des études communes de ce genre.

C'est ce que nous allons encore faire à Tricastin, puisqu'une étude sur le marquage de la nappe phréatique par l'uranium va se poursuivre, initiée au départ par l'IRSN, AREVA et les DASS. Nous avons proposé à la CIGEET, le 21 novembre, d'impliquer les représentants de la CIGEET dans le suivi de cette étude. C'est ce que nous allons faire. Cela contribuera à la montée en compétences des membres de la CIGEET sur l'environnement. Bien sûr, nous organisons

aussi, par exemple avec l'ANCLI, un partage de ces expériences au niveau national au mois de juin, de manière que cela puisse être partagé avec tous les nouveaux membres de CLI, etc.

Pour conclure, nous sommes disponibles pour la formation de base, mais ce n'est pas la panacée. C'est bien à travers la contribution à la montée en compétences et à travers des actions communes que nous pensons le faire davantage. Il ne faut pas oublier effectivement que cela fonctionne dans les deux sens. Nos experts ont aussi besoin d'être formés au questionnement de la société.

Au bout du compte, qu'essayons-nous de construire ? Il ne s'agit pas de construire des nouveaux « sachants » dans les CLI, qui seraient encore des experts, certes indépendants du système institutionnel, mais qui seraient malgré tout coupés de la base. Nous avons besoin - ce qui est difficile, aussi bien à l'intérieur du système que dans les CLI ou dans les associations - de trouver des experts un peu « systémiques », qui soient capables de traduire les questionnements du public et de la population dans un langage technique, et qui puissent le faire dans les deux sens. Nous devons trouver aussi dans nos maisons - et c'est le travail de ma division - des personnes capables de porter les questionnements de l'extérieur et de former les experts de l'IRSN à dialoguer avec les médiateurs de l'extérieur.

Emmanuel KESSLER

Vous le faites très bien d'ailleurs puisque ce que vous dites est parfaitement clair, beaucoup plus que la petite phrase que l'on a dite tout à l'heure dans l'instruction préfectorale. Merci d'avoir exprimé avec une grande clarté la manière dont l'IRSN peut être une force pour aider les CLI. Comment vous souhaitez réagir d'un mot ? Florion GUILLAUD, j'ai compris que l'on avait besoin d'argent lors de la table ronde 1. À la table ronde 2, on a également besoin d'argent. Pour la table ronde 3, a-t-on besoin d'argent ?

DÉBAT

Jean SENAME, CLI de Gravelines

Je peux fort bien le dire pour lui sans problème, car je partage tout à fait ces demandes. Je voudrais simplement revenir très rapidement sur un des aspects qui a été présenté. J'ai vu défiler sur un tableau la participation des membres de la CLI aux contrôles. Sur Gravelines, il nous arrive de participer à des contrôles, à l'invitation de l'Autorité de Sûreté. Incontestablement, je considère que c'est positif. Cela contribue à démystifier la technologie. En même temps, nous avons un contact de terrain, alors que nous abordons habituellement les centrales nucléaires dans une salle bien à l'écart des endroits où il y aurait peut-être également des choses à voir.

Sur le principe de ces contrôles, nous sommes évidemment favorables. Le regret que j'ai - et c'est la question que je pose -, c'est que j'ai souvent le sentiment que l'on nous offre la possibilité d'aller contrôler des choses un peu anodines. Nous allons voir si les capteurs fonctionnent bien, si la gabionnade a bien été remise en état ou si les rejets des eaux et des effluents se pratiquent dans de bonnes conditions. « Cela ne mange pas de pain ». En revanche, à partir du moment où nous nous approchons des secteurs les plus sensibles et possiblement contaminés, c'est terminé : les portes se ferment. C'est certainement bon pour notre santé, mais nous avons le sentiment que nous sommes écartés de ce qui pourrait être intéressant.

Nous avons donc ces contrôles courants, mais je n'ai pas le souvenir que nous n'ayons jamais été invités – puisque c'est toujours sur invitation - à des contrôles inopinés, qui me semblent intéressants, dans la mesure où ce sont des contrôles non programmés, au cours desquels l'exploitant n'aura pas eu le temps de passer le balai dans tous les coins et les recoins... Je me demande aussi s'il n'y a pas matière à évoluer et à aller plus loin en matière de contrôle. Nous réclamons toujours davantage et j'en suis désolé, mais je crois que c'est ainsi que l'on avance.

Emmanuel KESSLER

M. LACOSTE vous répondra peut-être tout à l'heure. Une part de votre question s'adresse sans doute à l'ASN, qui est l'instance de contrôle, mais une autre partie de la question peut être malgré tout abordée avec M. DIGOIN. Y a-t-il des choses que les centrales ne veulent pas montrer, étant sous-entendu que l'on nous montre finalement les choses les plus banales ?

André DIGOIN, EDF

Dans la démarche de transparence et dans l'obligation de transparence, tout est montrable, sauf ce qui peut relever d'un certain caractère de type confidentiel Défense et cela reste très limité. Vous savez que j'ai la responsabilité de la sûreté nucléaire sur l'ensemble du parc nucléaire et je pense qu'il n'y a pas de petits sujets ou de plus graves à explorer dans le domaine de l'exploitation. Tout est important : le réglage de capteur, si l'on n'y prend pas garde, peut avoir des conséquences potentielles plus graves que l'on ne pourrait le penser.

Les sujets sont retenus par l'Autorité de Sûreté. Nous avons donc le devoir de présenter les documents et les modes de preuve, de faire la visite de ces locaux, etc., de façon très ouverte. L'Autorité de Sûreté a accès à l'ensemble des locaux. Un certain nombre de locaux sont soumis à des règles de sécurité et de radioprotection. Ne serait-ce que l'accès dans un bâtiment réacteur, dans un champ de puissance, est soumis à des règles très strictes. C'est aussi une question de sécurité du personnel, des inspecteurs et des membres de la CLI.

Je crois cependant que l'exploitant n'a rien à cacher : je pense que la présence de membres de la CLI et le fait de montrer tout le travail que nous faisons, chacun dans notre métier et dans nos frontières, légitime aussi notre qualité d'exploitation. En matière de sûreté, il faut être humble, modeste et persévérant : même si l'on vise toujours l'excellence, on n'y est jamais.

Emmanuel KESSLER

Nous avons beaucoup de questions et nous avons moins d'un quart d'heure pour des échanges, soit spécifiquement sur ces questions de formation, soit de manière plus large.

Marie-Anne SABATIER, CLI du Gard

À la fin de ces tables rondes, je constate que l'ANCLI et les CLI commencent à avoir un répertoire qui se remplit et des exemples qui se multiplient sur les capacités d'expertise et la formation. J'aimerais cependant ajouter à nouveau que le conseil scientifique interne à l'ANCLI a lui aussi, me semble-t-il, des capacités en matière d'expertise et de formation. Finalement, il est aussi programmé pour avoir des capacités de soutien aux CLI et à l'ANCLI sur nombre de domaines. Il serait bon que l'on le répète peut-être une nouvelle fois.

Emmanuel KESSLER

J'imagine que c'est enregistré par le président de l'ANCLI, qui apportera ses précisions tout à l'heure sur la stimulation du conseil scientifique de l'ANCLI.

Isabelle MEHL AUGER, ASN

Je travaille à l'Autorité de Sûreté Nucléaire sur la préparation du post-accident nucléaire. J'ai une question à poser, tant pour les CLI que pour l'ANCLI ou le Haut Comité. Ce matin, nous avons parlé information et cet après-midi, nous avons parlé formation mais pas à propos des mêmes publics. En fait, nous savons que la pénétration de l'information est très liée à la sensibilisation et à la formation de ceux que nous voulons informer. Nous pensons aussi savoir qu'un des meilleurs vecteurs est celui des enfants. Or, nous avons beaucoup de difficultés à pénétrer les programmes scolaires et ce monde des enfants. Je voulais savoir si l'ANCLI, ou le Haut Comité, avait l'intention de lancer un programme vers l'éducation aux risques en général ou au risque nucléaire en particulier, vers le monde scolaire et des enfants.

Emmanuel KESSLER

C'est une question intéressante : on peut peut-être y répondre tout de suite. Qui veut apporter un élément de réponse sur ce point ? M. REVOL, est-ce un thème auquel vous avez réfléchi au sein du Haut Comité ?

Henri REVOL, président du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire

Non. Dans le cadre que j'indiquais ce matin de la nécessité de formation, je crois que Madame a tout à fait raison. Notre pays est confronté à une industrie nucléaire importante, puisque nous sommes un des pays où la fabrication de l'électricité est à 80 % effectuée par des centrales nucléaires. Nous avons tout le contexte du cycle du combustible qui s'y ajoute et, bien entendu, toutes les activités qui utilisent la radioactivité, ne serait-ce que pour soigner un certain nombre de maladies. Or, nous connaissons une très grave carence dans l'enseignement français sur les notions élémentaires de physique nucléaire. Je crois qu'il n'y a absolument pas d'enseignement sur ce domaine et c'est regrettable. Il faudra effectivement que nous y réfléchissions et que nous envisagions, peut-être avec l'Éducation nationale, de faire une rencontre à ce sujet, pour qu'il puisse y avoir une formation minimale. Je crois que c'est important.

François ROLLINGER, responsable de la division Ouverture à la Société de l'IRSN

Il y a, bien sûr, l'accès aux programmes, qui n'est pas évident. Comme on le dit souvent, l'Éducation nationale est un « mammouth » à tous les sens du terme. Comme dans les autres domaines, nous avons aussi l'expérimentation. Cela fait plusieurs années que l'IRSN participe à une action vers les lycéens et les professeurs. Ce sera à Poitiers cette année. C'était à Montbéliard l'année dernière. Cette année, une dizaine de lycées en France ont tenu des ateliers menés par des professeurs de 1^{re} et Terminale. Dans ces ateliers, interviennent des chercheurs

de l'IRSN, des chercheurs de l'extérieur et les lycéens construisent une problématique qu'ils choisissent parmi différentes options. Par exemple, on les a fait travailler l'année dernière sur des éléments de dosimétrie biologique.

Cela participe donc à leur éducation scientifique, mais aussi à leur éducation citoyenne sur les risques. C'est très intéressant aussi pour l'IRSN qui voit ainsi les questions que se posent des gens de l'extérieur. Cela se terminera cette année par des rencontres à Poitiers, au mois d'avril, et cette démarche est soutenue par l'Académie de Poitiers. La difficulté et le *challenge* sont de voir comment cela peut servir de modèle et cela peut être approprié à d'autres acteurs, parce que les actions de ce genre sont chaque fois au cas par cas. Évidemment, l'IRSN n'a pas vocation à intervenir dans des milliers de lycées de France.

Nous voyons comment le fait de construire des actions pilotes de ce type peut participer à fournir des modèles qui peuvent être utilisés ailleurs. C'est tout à fait complémentaire de l'éducation en général, en matière de physique des rayonnements par exemple.

DE LA SALLE

Pour rebondir dans ce domaine, je me rappelais que nous avons eu en 2004 le rapport Vrousos qui faisait remonter les priorités dans le domaine de la radioprotection. L'une des grandes priorités était justement l'enseignement dans les lycées, ce qui vient d'être évoqué.

Nous sommes effectivement totalement démunis dans ce domaine, alors que c'est important. L'Éducation nationale est évidemment très difficile à faire bouger, bien que l'on ait audité des acteurs qui sont vraiment au contact des programmes des lycéens.

À la CLI de Golfech, nous avons essayé d'aller dans les lycées avec un certain succès. On peut regrouper tous les lycéens en s'accordant vraiment avec les professeurs de physique par exemple, ce qui est très difficile, mais nous ne pouvons le faire qu'une ou deux fois seulement. Il n'y a pas de continuité dans ce domaine. Or, la sensibilisation à ces problèmes dès l'enseignement du secondaire est fondamentale.

DE LA SALLE

Vous allez un peu dans le sens de ce que je pense. Avant de former les enfants, il faut peut-être former les enseignants. M. ROLLINGER vient bien de dire qu'il ne peut pas faire tous les lycées de France. En fin de compte, en dehors d'actions ponctuelles, je pense que nous manquons de professeurs qui soient capables d'amener cet enseignement près des élèves, en continu, c'est-à-dire dans des programmes inscrits et non sur des actions ponctuelles. C'est sur cet aspect que je pense qu'il faut l'envisager.

Jacques MAUGEIN, président de la CLIN du Blayais

J'ai envie de vous lire une phrase parmi les textes du Dr A. DARIER, mais surtout de poser une question à M. DIGOIN, qui a fait allusion à la centrale du Blayais.

Je crois tout d'abord qu'il y a eu tellement d'études faites par les CLI à l'époque, qu'il est intéressant d'en faire une sorte de répertoire de façon que ceux qui aient envie de faire des études puissent profiter de l'historique de la question. La CLIN du Blayais a fait des études difficiles : je me sens complètement ignorant des sujets qui ont été abordés et traités, qu'il s'agisse de la radioprotection – faite par la CRIIRAD -, du vieillissement des centrales nucléaires – par Monique SENE - ou de l'importance du facteur humain dans le contrôle de la gestion du pilotage des entreprises industrielles... Et on pourrait continuer la liste des expertises qui ont été faites au Blayais.

Si je prends la parole, c'est parce que j'ai été un peu choqué par ce que vous avez dit. Vous avez évoqué certains contrôles comme étant anodins. Or, je crois que c'est finalement au niveau des nombreux petits contrôles qu'il faut effectuer dans les centrales que l'on trouvera une source de progrès considérable. Je vais en évoquer un ou deux.

Le premier concerne l'utilisation par EDF des transformateurs pyralène. Quand j'ai vu « l'explosion » - pour choquer l'opinion publique - d'un transformateur à pyralène et le danger auquel étaient confrontés les travailleurs - la dioxine était autour d'eux, etc. -, j'ai senti à ce moment-là que vous aviez minimisé cet incident. Cela m'a choqué parce que je n'avais besoin de personne pour faire l'étude en question. L'étude était faite à partir du moment où j'avais la description, aussi simple que celle que je vous résume ainsi. Comme personne ne voulait m'écouter, la CLIN s'est adressée au préfet en lui disant que l'on n'appliquait pas les réglementations chez EDF. Le préfet a donc donné raison à la CLIN et ainsi les précautions réglementaires ont été appliquées. Je ne sais pas s'il y a eu des suites par rapport à l'élimination de tous ces transformateurs au pyralène, qui devraient concrètement être proscrits après 2012 d'après les réglementations. On n'a pas besoin d'études considérables pour faire cela.

Une autre étude a été faite pendant l'été 2003 : on avait envie de connaître la température de l'eau de l'estuaire de la Gironde. C'est un vaste estuaire, plus grand que le lac de Genève, avec des espèces renommées. L'esturgeon avait disparu en 1962 avant que la centrale nucléaire n'ait été construite, mais, depuis qu'elle a été construite, l'alose a complètement disparu. Au cours de l'été 2003, on a voulu connaître la température, parce qu'on imaginait qu'elle devait être trop élevée. Vous saviez, pour votre part, nous expliquer comment on mesurait la température en

2003. C'est pour cette raison que l'éducation est importante : je suis ignorant, je ne sais pas comment EDF mesurait la température des eaux de l'estuaire en 2003.

Toujours est-il que j'ai compris qu'ils ne pouvaient pas me donner la température sans avoir fait l'étude pendant 2 mois des renseignements donnés probablement par les eaux captées et les eaux rejetées, et que cela nécessitait des calculs considérables. Nous n'avons donc pas connu la température. Nous avons la sensation que la température maximum a été dépassée ; depuis, on a mis des thermographes. Malheureusement, quand nous avons voulu connaître la température, nous avons appris que l'entreprise chargée de placer les thermographes ne les avait malheureusement pas placés au bon endroit.

Par conséquent, cher Monsieur, ce sont des choses simples et nous pouvons les faire. Je crois qu'il faut que l'on s'attache aussi à ces choses simples. Je voulais vous lire la phrase quand même du Dr A. DARIER, pour vous dire que c'est difficile : « *Dans des cas de névrose convulsive, les attaques, qui se répétaient tous les jours chez l'un et trois ou quatre fois par semaine chez l'autre, ont complètement disparu par l'application sur les tempes d'une capsule contenant un sel de radium* ». ».

Francis GALIZI, animateur de la Commission Environnement de la CLI de Cadarache, maire de Peyruis, conseiller général des Alpes de Haute Provence

Ma question s'adresse à ces Messieurs et par contrecoup au président DELALONDE, au président LACOSTE et à M. le Directeur d'EDF. Vous avez beaucoup parlé de formation : ne pensez-vous pas, M. le président LACOSTE, qu'il serait plus que temps d'inclure, dans la formation des intervenants du nucléaire et sur toutes les bases - c'est-à-dire autant à la production EDF que dans le centre de recherches, dans le centre du CEA et à AREVA bien sûr -, la notion de sociologie du travail et de philosophie du travail ? En effet, nous sommes en plein dans le nucléaire aujourd'hui et nous savons que cela va durer longtemps, mais les mentalités du travail n'ont pas changé. Je vous rappelle que le CEA - je pense qu'il a ici des membres qui peuvent l'entendre - a traduit ceci en disant qu'il ne sanctionnerait pas les personnes qui conduisent une unité de recherche nucléaire dans un centre du CEA en cas d'incident. Il veut simplement connaître tous les incidents et toute la nature des incidents. Il ne sanctionne donc pas, mais il veut savoir tout ce qui se passe en termes d'incidents.

Or, l'exploitation du nucléaire, maintenant et pour les années qui viennent, ne supportera plus la technique industrielle qui est en fonction jusqu'à présent : c'est-à-dire que le risque zéro n'existe pas. Concernant le nucléaire et ses implications, nous devons aller vers le risque zéro,

sans autre explication. M. le président LACOSTE, c'est quelque chose dont vous devriez personnellement vous occuper.

Emmanuel KESSLER

Voilà une interpellation pour les deux présidents qui vous répondront dans un instant. Nous allons regrouper les questions.

Monique SENE, membre de la CSPI de La Hague

Je voulais revenir sur cette problématique d'enseignement et de travail avec les lycéens, etc. Cela s'est fait un peu partout, avec la CLI de Saclay, à la CSPI de La Hague, etc. Cela dépend effectivement des moments. Nous avons même travaillé avec les CRDP, nous avons fait des contre-commentaires des plaquettes EDF et des livres sur le nucléaire comme « le Nucléaire tabou ». Cela se fait et se diffuse. Cela dépend donc effectivement des programmes. À un moment, nous travaillions avec les lycéens de 2^{de} et de 1^{re} parce qu'ils faisaient des TPE, mais ils n'en font plus à présent.

Je crois que c'est difficile, mais qu'il ne faut pas nous impliquer dans des programmes. La physique est une matière compliquée. Il faut avoir un bagage pour pouvoir en faire. Il ne faut pas en faire à la maternelle : cela ne marchera pas. En revanche, nous pouvons travailler avec des enfants sur la connaissance du risque, etc., mais pas n'importe comment.

Emmanuel KESSLER

Pas forcément sur le plan le plus technique.

Monique SENE

Pas sur le plan d'une centrale.

DE LA SALLE

Je suis agent EDF, je travaille dans une centrale depuis plus de 25 ans. Je suis représentant syndical et je n'ai pas entendu aujourd'hui parler une fois – sauf sur un transparent - des nouveaux entrants dans les CLI qui sont les représentants du personnel des INB, y compris les prestataires. Sur la question d'un intervenant qui disait qu'il a des difficultés à rentrer sur un site nucléaire, je pense que ces nouveaux entrants dans les CLI vont pouvoir apporter les informations à l'ensemble des CLI où ils seront ; puisqu'ils pourront aller sur les lieux, s'il y a un incident ou un accident.

Henri de CHOUDENS, président de l'Institut des risques majeurs de Grenoble, membre de la CLI de Saint-Alban

Je voulais apporter une précision. Tout d'abord, la formation concernant les risques majeurs - c'est-à-dire notamment le risque nucléaire - est officiellement dans les programmes du secondaire de l'Éducation Nationale. Devant cet état de choses, nous avons discuté avec le Rectorat et l'Académie de Grenoble depuis plusieurs années sur les moyens de répondre à cette demande.

Il nous avait été dit - cela a été souligné - qu'il fallait d'abord donner des éléments aux enseignants qui n'étaient pas formés. Certains enseignants connaissent la physique, mais n'étaient pas forcément formés sur le risque, en particulier sur le risque nucléaire.

Il leur fallait ensuite des éléments pour faire passer cette information aux élèves et éventuellement contrôler d'ailleurs la manière dont les élèves avaient reçu cet enseignement. À ce titre, nous avons fait une mallette pédagogique sur le risque nucléaire depuis pas mal d'années qui donnait des éléments d'information et des références aux enseignants, pour qu'ils puissent construire leur cours sur le risque nucléaire, pour qu'ils aient ensuite des éléments à faire passer directement aux élèves et même par la suite des questionnaires pour les élèves. Cela s'est récemment transformé d'ailleurs en CD-Rom. C'est donc un outil à disposition de tous les établissements.

Nous avons d'ailleurs fait la même chose sur le risque industriel et sur les risques naturels.

Olivier LAFFITTE, CSPI de La Hague, administrateur de l'ANCLI

J'ai une petite anecdote. J'ai visité le week-end dernier la centrale de Brennilis qui est démantelée. Je trouve dommage que nous ayons parlé aujourd'hui d'exploitation nucléaire et non de démantèlement, alors que le démantèlement est une activité tout à fait sensible ; entre autres pour la sécurité des travailleurs et le respect de l'environnement.

Emmanuel KESSLER

Merci de toutes ces questions. Cela vous donnera l'occasion d'y répondre de façon synthétique avant que nous concluions.

André DIGOIN, EDF

Vous m'excuserez de ne pouvoir répondre complètement à toutes les questions.

Sur le transformateur de Blayais, vous m'excuserez de ne pas avoir la totalité des éléments parce que je n'étais pas exploitant de Blayais. Je pense que Philippe SASSAIGNE, le

directeur actuel, pourra vous donner des éléments de visibilité. Je peux vous dire simplement qu'EDF a très clairement identifié des transformateurs qui, au départ, se construisaient avec du pyralène. C'est l'objet de tout un plan de changement.

Je voudrais éclairer ce risque zéro dont vous parliez. Je crois qu'il ne faut pas oublier que l'erreur reste humaine et une centrale nucléaire, par conception, prend en compte l'erreur humaine, fort heureusement. Sinon, elle présenterait des risques majeurs. En revanche, nous avons le devoir d'en diminuer le nombre tous les jours. Nous travaillons beaucoup plus dans le domaine du facteur humain que nous y travaillions hier, sur deux volets majeurs :

Nous avons tout d'abord l'approche socio-organisationnelle et humaine des organisations, et éventuellement des modifications que l'on réalise sur les installations. En effet, vous pouvez parfois chercher à améliorer la conception de l'installation, si vous ne prenez pas en compte le pilotage d'intervenants, vous pouvez créer des effets collatéraux négatifs, alors que la modification a pour objectif initial d'améliorer les choses.

Le deuxième volet est ce que l'on appelle la fiabilisation des interventions : diminuer le risque d'erreur en cas d'intervention. Nous venons de nous inspirer totalement de ce qui se pratique dans l'aéronautique ; on imagine en effet tout de suite les conséquences potentielles du risque d'erreur dans l'aéronautique. Celle-ci utilise des pratiques reconnues au niveau mondial de fiabilisation des interventions du type « pré-job ». Ce sont des langages un peu spécifiques, comme la *checklist* du pilote, avec des modes de communication dits sécurisés. Nous venons de former 15 000 agents EDF et nous terminons en 2009 la formation de 17 000 agents prestataires, justement pour diminuer ce risque d'erreur, même si nous savons pertinemment que l'erreur reste humaine et que l'on ne doit pas blâmer quelqu'un qui fait une erreur, mais absolument creuser les raisons qui font qu'il l'a commise. En revanche, s'il la répète, nous avons le devoir de suspendre son habilitation, c'est-à-dire de lui retirer momentanément son « permis de conduire » et de restaurer ses compétences de façon à ce qu'il puisse reprendre demain une activité.

Concernant le démantèlement, je suis tout à fait d'accord. Je citais dans l'ouverture, au-delà du CNPE, la visite de Brennilis. M. MESLOT, membre de la CLI de Belleville, a dû visiter avec moi à une époque le site de Brennilis pour voir justement la déconstruction de ce site.

Emmanuel KESSLER

Merci à vous. Nous pouvons vous applaudir également pour avoir répondu à toutes ces questions. Je pense que nous avons pu tout de même avoir ce moment d'échange cet après-midi, comme vous y aspiriez. Beaucoup de questions ont été posées, assez vives parfois, adressées tant au président de l'ANCLI, à qui l'on demande d'être offensif sur un certain nombre de sujets,

qu'au président de l'ASN, à qui l'on demande peut-être d'aller encore plus loin dans les possibilités qu'il offre aux membres des Commissions Locales d'Information.

Je vais donc demander à André-Claude LACOSTE et à Jean-Claude DELALONDE de bien vouloir me rejoindre pour répondre à ces questions ou ces interpellations, et tirer les enseignements qu'ils jugent utiles pour cette journée. Cette 20^e conférence des CLI marque, nous l'avons vu, une sorte de prise d'intensité pour les CLI, qui se prennent vraiment en main désormais et prennent en main ces nouvelles possibilités qui leur sont offertes par la loi.

CONCLUSION ET CLOTURE DE LA CONFERENCE

Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCLI

Avant de revenir à toutes ces interrogations, je voudrais, M. le président LACOSTE, que nous nous félicitons de cette journée et des thèmes de travail qui ont été retenus. Tout d'abord, par rapport à ce qui remontait des CLI, à vos préoccupations et à celles qui étaient le résultat de l'ambiance de ces derniers mois - je pense à la mise en place du Haut Comité -, je ne peux que me féliciter de ce que nous soyons aussi nombreux aujourd'hui et encore à cette heure tardive de l'après-midi. Il y a une constante sur ce point et je crois que nous devons nous féliciter de cette 20^e réunion, symbolique par son nombre. Je crois, comme vous le direz tout à l'heure, qu'il y a matière à poursuivre.

En conclusion, je retiendrai de cette journée, par rapport aux interrogations et à ce que j'ai noté sur les trois thèmes de la journée - la formation, l'information et l'expertise -, qu'il y a un éclairage évident sur quelques urgences pour permettre un meilleur fonctionnement des CLI et de l'ANCLI, et permettre à celles-ci d'asseoir la prise de responsabilité qu'il leur incombera à compter du 1^{er} janvier prochain.

L'information

Sur le premier point, celui de l'information, comme nous en avons parlé en fin de matinée avec Bettina LAVILLE, je crois qu'il y a vraiment une urgence : la mission que l'ANCLI a confiée à Bettina LAVILLE, de nous aider à mettre en place une charte de l'information à l'intention des CLI. C'est un sujet vaste. Nous y sommes un peu perdus et notre responsabilité sera grande vis-à-vis de la population. Je n'espère pas qu'elle le sera vis-à-vis des tribunaux et nous demanderons alors vraiment encore des précisions à Bettina LAVILLE. Il y a cependant urgence à bâtir cette charte de l'information à l'intention des CLI et de l'ANCLI.

Les expertises

M. le président, nous avons parlé du sujet des expertises aujourd'hui avec l'exemple de Gravelines, mais nous n'avons pas parlé de celui de Cadarache. Cadarache a voulu faire une contre-expertise, mais elle a été refusée par l'exploitant. Gravelines a eu de la chance, le ministre BORLOO l'a signalé dans son message - cela me fait plaisir -, Nicolas FOURNIER et Jean SENAME en ont également parlé : nous en sommes satisfaits. Il y a eu urgence, les résultats sont bons, mais nous aurions peut-être pu aller plus loin. Cela nécessite à mon avis que nous essayions avec votre aide, M. le président, de mettre autour de la table les CLI, l'ANCLI et l'exploitant pour bâtir une sorte de protocole d'accord sur la façon dont les expertises pourraient être menées, sans exiger de nous autoriser à aller où nous voulons, sans faire tout et n'importe quoi quand même, pour permettre que les expertises tiennent compte de nos préoccupations. Je crois que c'est un deuxième sujet de conclusion de la journée.

La formation

Concernant le troisième, celui de la formation et pour reprendre les propos de M. ROLLINGER que j'interprète à ma façon, il est absolument nécessaire de favoriser et d'accompagner la montée en puissance de la mise en réseau des connaissances qui existent. Il est absolument nécessaire qu'il y ait une appropriation de ces connaissances par le plus grand nombre : tant du côté des membres des CLI, un peu néophytes même si nous avons un peu d'expérience, M. MAUGEIN, que du côté des experts, qui ont besoin aussi de comprendre notre langage. Même s'ils sont citoyens, ils sont parfois un peu déconnectés de leur mission. Je crois que c'est aussi une troisième conclusion que je reprendrai.

Le besoin de budget

Pour tout cela, il y a effectivement des besoins ; pour paraphraser mon collègue du Blayais, il y a besoin d'argent pour la formation, pour l'expertise et pour la formation. Tu as oublié, Florian, qu'il y a un quatrième besoin d'argent : si nous souhaitons vraiment que cela fonctionne bien au niveau de l'ANCLI, nous avons besoin, pour notre part, d'être accompagnés par notre Comité Scientifique, et le Comité Scientifique est constitué actuellement d'experts bénévoles. Je ne me sens pas, pour ma part, - et je pense qu'aucun des membres du Conseil d'Administration ne l'est - de demander à Suzanne GAZAL, la présidente, ou à Monique SENE, la vice-présidente, à Jacques FOOS ou aux autres responsables qui sont dans la salle, de passer leur temps tout au

long de l'année à répondre présents aux CLI, sans une prise en compte de tout ce que cela suppose.

L'argent ne fait pas tout : je retiendrai toujours ce que vous avez dit, vous avez raison. La preuve en est que, pendant de nombreuses années, le budget que vous aviez à la disposition des CLI n'était pas consommé, ce qui allait peut-être pour certaines CLI au-delà de leur demande initiale de faire certaines choses, d'être considérées comme dynamiques, d'être aujourd'hui un vivier de connaissances.

Comme l'a dit Alexis CALAFAT, sur lequel il faudra s'appuyer, il n'est pas question de formater la connaissance à l'information des CLI sur un sujet. De même, M. le président, avec toutes les obligations qu'auront les CLI, celles-ci seront forcées d'établir un programme de travail que vous étudierez attentivement pour leur attribuer les moyens qu'elles demandent, que vous négocierez avec chacune d'entre elles. J'ai peur effectivement que le budget ne soit pas suffisant et qu'il y ait des crispations. Nous n'en sommes pas encore là, mais je crois qu'il faut s'y préparer. Mieux nous nous y préparerons, mieux je crois que nous pourrons répondre aux responsabilités prévues par la loi, que nous avons revendiquées et que nous continuons de revendiquer, et pour lesquelles il est nécessaire que vous nous aidiez.

Emmanuel KESSLER

Merci, M. DELALONDE.

La conclusion de cette journée se fait avec André-Claude LACOSTE, président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

André Claude LACOSTE, président de l'ASN

Je voudrais essayer d'évoquer en sept points à la fois ce qui s'est passé dans la réunion inter-CLI en début de matinée et lors de la conférence des CLI, parce qu'il y a une grande continuité dans les préoccupations.

Une participation forte à la 20^e conférence

Premièrement, j'ai le même sentiment que Jean-Claude DELALONDE. Il y a eu une participation forte à cette journée, à la fois sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif, avec une participation tout à fait diversifiée. Il est clair que la participation s'est enrichie depuis que nous sommes passés de la conférence des présidents de CLI à la conférence des CLI. J'ajoute que des représentants de CLI n'ont pas été les seuls à participer, nous avons eu également des participations de représentant des Comités d'Information et des commissions analogues dans le domaine des installations intéressant la Défense.

L'installation des CLI dans l'application de la loi

Deuxièmement, j'ai le sentiment que les CLI s'installent dans l'application de la loi. La loi a été adoptée par le Parlement le 13 juin 2006, il y a plus de 2 ans, mais le décret concernant les CLI est plus récent, avec une échéance au 1^{er} janvier 2009. J'ai l'impression que les CLI s'installent dans l'application de la loi, sur quatre objets :

- Tout d'abord, elles s'approprient leur nouveau statut. Un certain nombre d'entre elles a déjà adopté le statut d'association, d'autres s'y préparent. Je pense qu'il est fondamental que ce mouvement aille à son terme. Je rappelle que c'est la seule façon pour que les CLI en cours bénéficient d'un financement « branché » sur la taxe sur les installations nucléaires de base.
- Ensuite, elles sont davantage conscientes de leurs droits en application des articles 22 et 21 de la loi.
- Et j'ai l'impression qu'elles sont davantage conscientes de leurs devoirs et responsabilités. Cela a été très largement abordé ce matin en réunion inter-CLI. Vous avez un statut, vous avez des droits, mais vous avez aussi des devoirs et des responsabilités.
- Enfin, les statuts s'installent dans l'application de la loi par les moyens. À l'évidence, nous avons les moyens directs *via* les finances. Je suis bien conscient du fait qu'il faut arriver à bâtir ce branchement sur la taxe INB, mais j'ai également été frappé par les idées sur la mise à disposition de moyens par les collectivités locales sous forme de laboratoire, de comités ou d'autres contributions, en respectant la déontologie et avec d'ailleurs le fait que l'on n'a des moyens que si l'on est capable de manifester une volonté politique. Les moyens n'arrivent pas « tout crus » si l'on n'a pas un projet et une volonté.

L'information faite par les CLI

Troisièmement, je voudrais parler de l'information faite par les CLI. Avec la table ronde et les débats et questions, il est clairement apparu qu'il n'y avait pas de « recette miracle » pour être un bon propagateur d'information pour les CLI. Il existe un certain nombre de voies et c'est un travail à long terme.

J'ai noté l'idée de la charte de l'information. Une idée m'a paru tout à fait intéressante, portée par la CLI de Saclay : ce que j'appellerai l'enquête de notoriété. L'ASN l'a faite régulièrement pour son compte : comment sommes-nous perçus, qui nous connaît ou non, comment nous voit-on ? En général, c'est un processus qui aboutit à un résultat cruel. On est beaucoup moins connus qu'on ne le croit, mais c'est la seule façon de s'approcher de la réalité et de constituer une base à partir de laquelle on peut essayer de progresser. Mon conseil serait de ne pas hésiter et de songer à le faire. Encore une fois, les CLI doivent se demander quelle est réellement la perception que leur public naturel a d'elles.

L'expertise

Mon quatrième point porte sur l'expertise. J'ai le sentiment que nous sommes en train de progresser dans l'affinement de la nomenclature de l'expertise.

Il y a eu, me semble-t-il, une première classification qui a été proposée, des mesures et analyses, avec un certain nombre de sujets dont l'épidémiologie et les expertises quand la CLI est consultée sur les procédures.

Il existe clairement une deuxième nomenclature consistant à dire qu'il existe une expertise pas trop compliquée : il s'agit de faire des mesures. Il y a des choses très compliquées, comme la procédure qui a été déployée sur le Nord-Cotentin, mais aussi des choses intermédiaires comme les études de sûreté qui ont été réalisées sur un certain nombre de sites.

Nous avons une troisième nomenclature : qui fait l'expertise et dans quelles conditions en l'absence des experts supposés officiels, le CNRS, les associations et l'université ? Il me semble qu'il faut que nous affinions ce sujet de façon à être plus clairs et à ne pas employer indifféremment les mots les uns après les autres. À l'évidence, une réflexion est à mener sur les procédures, sur la façon dont les CLI choisissent leur contractant, sur les procédures d'appel d'offres. Peut-on imaginer des procédures pluriannuelles de financement ?

Comment permettre de faire des expertises intéressantes, par exemple sur les mesures, en respectant le droit de propriété ? Quand un exploitant possède un piézomètre, c'est son

piézomètre et lui seul peut a priori permettre l'accès à ce piézomètre. Il me semble que cela mérite discussion pour vérifier si le droit de propriété du piézomètre doit s'entendre de façon totalement inaliénable : comme c'est déjà le cas dans un certain nombre d'endroits, on peut trouver des solutions.

La formation

Sur la formation, nous avons clairement une multitude de moyens possibles. J'ai été frappé par les déclarations qui ont été faites sur le fait que certains des moyens étaient peu utilisés.

Concernant les questions posées sur la participation aux inspections de l'ASN, soyons clairs : la participation aux inspections de l'ASN n'est pas une formation de masse. Nous faisons 800 inspections par an. Certaines d'entre elles sont très pointues techniquement et je ne vois pas l'intérêt qu'il y aurait à faire participer un certain nombre de membres des CLI à une inspection tout à fait pointue sur un domaine technique où ils ne comprendraient rien. Je pense que nous vous prendrions en otages et que cela ne servirait à rien ni à personne.

La participation aux inspections inopinées me paraît compliquée. Plus on prévient d'une inspection inopinée, moins elle est inopinée. Mon sentiment est que l'on peut quand même essayer de vérifier comment augmenter le nombre et l'intérêt des participations aux inspections. Encore une fois, cela nous paraît un moyen tout à fait utile, mais ce n'est pas de la formation de masse.

Enfin, il faut à l'évidence travailler sur l'offre de formation. Il ne faut pas oublier que la formation n'a de sens que s'il y a une demande. On peut appeler cela de façon un peu pédante « nécessité de proactivité », mais on peut le dire aussi de façon plus simple : la formation n'a de chance de fonctionner que si des personnes souhaitent s'inscrire, en bénéficier et en profiter.

Les facteurs humains et organisationnels

Je voudrais là greffer un sixième point qui est la réponse à une question du représentant de la CLI de Cadarache sur les facteurs humains et organisationnels. Je partage tout à fait les propos d'André DIGOIN. J'ajouterais une chose qui est fondamentale quand on parle de sûreté ou de radioprotection : quand il survient quelque chose, quand il y a un défaut, un incident, un « presque défaut » ou un « presque incident », il est tout à fait fondamental de savoir ce qui s'est passé et d'aller au fond des choses. C'est la seule façon d'analyser, de faire le retour d'expérience et d'éviter le retour de tel incident.

Sur ce point, l'intérêt de sanctionner doit être vraiment tout à fait pondéré. C'est exactement ce que nous vivons actuellement dans le domaine médical. J'en profite pour faire cette parenthèse. Dans le domaine médical, vous savez que nous attachons un soin particulier à contrôler les centres de radiothérapie à la suite d'un certain nombre d'épisodes qui ont conduit à mort d'homme. Nous considérons que la première chose à faire est que l'on reconnaisse, dans les centres de radiothérapie, que l'on a fait des erreurs, que l'on en garde trace et que l'on les déclare. C'est la seule façon de progresser. Nous en arrivons à un point où nous considérons, dans un certain nombre de cas, que ce sont les centres qui déclarent des incidents qui sont les meilleurs. Dans certaines conférences de presse locale, nous n'aurons pas hésité à citer les centres qui ont déclaré les incidents, en disant que ce sont à nos yeux les meilleurs, parce qu'ils sont capables de s'interroger sur ce qu'ils font.

Je ne prétends pas avoir épuisé le sujet. Nous n'avons pas évoqué un certain nombre de thèmes, dont le facteur humain et organisationnel, parce que nous étions centrés sur les CLI. Cela peut cependant être un sujet pour d'autres occurrences.

La prochaine conférence nationale des CLI

Enfin, il faut que nous songions effectivement à notre réunion de l'année prochaine. Il me paraît clair que nous n'allons pas arrêter le processus. Une date possible serait le mercredi 9 décembre 2009. Vous voyez que nous ne varions pas beaucoup : le 10 décembre cette année, cela pourrait être le 9 décembre l'année prochaine.

Emmanuel KESSLER

Les plus perspicaces ont presque pu l'anticiper.

André-Claude LACOSTE, président de l'ASN

Cela veut dire que nous sommes percés à jour, nos meilleurs coups ne marchent pas... ! Si nous adoptons cette date, le sujet qui reste ouvert est de savoir quelle formule nous prenons. Gardons-nous la formule actuelle ? J'ai clairement le sentiment que, si nous voulons faire le matin la réunion inter-CLI, puis la conférence des CLI et nous libérer à une heure décente, pour ceux d'entre nous qui retournons en région, nous sommes en manque de temps dans la formule actuelle.

Y a-t-il un accord pour passer à un jour plus complet, c'est-à-dire se terminant plus tard, ce qui suppose de rester à Paris pour les personnes habitant en région ? Faut-il y passer un jour et demi ? Nous le verrons bien dans les réponses au questionnaire, mais cela me paraît un point à examiner. Il faut également examiner quels sont les points à aborder : nous pouvons essayer d'en faire une liste dès à présent et l'ajuster éventuellement en fonction de l'actualité.

Encore une fois, pour conclure, je partage tout à fait le sentiment optimiste que Jean-Claude DELALONDE a exprimé avant moi.

Emmanuel KESSLER

Je vous remercie tous d'être venus, parfois de la région parisienne ou de plus loin. Bon retour.

Je voudrais vous préciser que les actes ou le compte rendu détaillé de cette conférence seront publiés prochainement sur le site Internet de l'ASN. Vous retrouverez donc les éléments de votre réflexion aujourd'hui sur le www.asn.fr.

J'espère que vous avez eu une journée intéressante, pleine d'informations et de formations. À bientôt.